



CONTRAT DE RELANCE, DE RURALITE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Communauté de Communes du Pays Châtillonnais

Phase 2

ENTRE

L'ÉTAT, représenté par Monsieur Fabien SUDRY, Préfet de la région Bourgogne – Franche-Comté,
Préfet de la Côte-d'Or

ET

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, représentée par Monsieur François SAUVADET,
Président du Conseil Départemental

ET

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, E.P.C.I. créé le 31 décembre 2003 par arrêté préfectoral du 4 décembre 2003, ayant son siège social à la Maison du Pays Châtillonnais, 9 et 11 rue de la Libération BP 103, 21402 CHATILLON SUR SEINE, Représentée par son Président en exercice, Monsieur Jérémie BRIGAND, agissant en cette qualité en vertu de la délibération 34/07/2020 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020, et en conformité avec les textes en vigueur.

TABLE DES MATIERES

Préambule	4
Objet du contrat	4
I) PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE	5
A/ Le territoire du contrat.....	5
B/ Diagnostic	8
II/ ENJEUX, OBJECTIFS ET PLAN D’ACTIONS	10
A/ Enjeux du projet de territoire	10
B/ Objectifs et Plan d’actions opérationnel.....	12
1/ Renforcer l’offre territoriale de services à la population	12
2/ Favoriser et accompagner les dynamiques économiques	16
3/ Poursuivre les travaux engagés sur l’environnement, l’énergie et pour la transition éner- gétique	
C) État des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d’attractivité	22
III) MODALITES DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU CONTRAT	23
A) La gouvernance	23
B) Modalités d’accompagnement en ingénierie.....	25
C) Porteurs de projets pouvant faire l’objet d’un accompagnement financier.....	25
VI) LE SUIVI ET L’EVALUATION	26
VII) LA DUREE DU CONTRAT	26
VIII) MODIFICATION DU CONTRAT.....	26
ANNEXES.....	27
1 - Carte administrative du territoire	27
2 - Diagnostics thématiques	27
3 - Stratégie de développement économique et plan d’actions	27
4 - Stratégie de développement touristique et plan d’actions.....	27
5 - Plan d’actions PCAET	27

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan Etat-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégiée entre l'Etat et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans un temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire, auteur d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emploi, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

I) Présentation générale du territoire

A/ Le territoire du contrat

Contexte administratif



La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais (CCPC) est située au nord de la Côte-d'Or, à la limite de l'Aube, de l'Yonne et de la Haute Marne.

Elle a été créée en décembre 2003 à partir de 6 ex-cantons, lesquelles constituent un seul canton depuis mars 2015 : le canton du Pays Châtillonnais,

S'étendant sur une surface de 1 814 km², elle est composée de 107 communes variant de 11 habitants (Commune de Menesble) à près de 5 700 habitants (Commune de Châtillon-sur-Seine, siège de la CCPC).

Figure 1 – Localisation de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais

Contexte physique

A dominante rurale, le territoire de la CCPC est quasi-intégralement composé de surfaces agricoles (48%) et de forêts et milieux semi-naturels (51%).

Figure 2 - Carte du mode d'occupation du sol de la Communauté de communes (Source : DREAL)



Contexte démographique

(Données INSEE 2017)

Au total, la population de la Communauté de communes est d'environ 20 000 habitants. Elle résulte d'une évolution démographique négative depuis 1968. Cette évolution est portée à la fois par un solde migratoire négatif et un solde naturel négatif.

La densité de population mesurée à 11 habitants/km² en 2017 est très inférieure à celle du département (61 habitants/km²).

Cette évolution se traduit par un vieillissement naturel de la population conduisant à un indice de jeunesse inférieur à l'indice départemental.

Un desserrement continu des ménages est constaté, aboutissant à une taille moyenne des ménages de 2,2.

La médiane du revenu par unité de consommation est de 18 964 €, inférieure à la moyenne départementale (20 530€).

Activités

(Données INSEE 2017)

Indicateurs	CC du Pays	Côte-
	Châtillonnais	D'O
Ensemble	11 481	336 749
Actifs : (%)	73,3	74,0
- actifs en emploi (%)	63,4	65,3
- chômeurs (%)	9,8	8,7
Inactifs : (%)	26,7	26,0
- élèves, étudiants et stagiaires non	7,5	12,3
Rémunérés (%)		
- retraités ou préretraités (%)	10,4	7,3
- autres inactifs (%)	8,9	6,3

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2017

La population active en poste est de 7 454 personnes (taux d'activité de 73,3 %). Le taux de chômage de 9,8 % est supérieur de 1.1 point à la moyenne départementale.

Le 1^{er} secteur économique de la Communauté de communes demeure le tertiaire avec 59% des établissements, 65% des salariés et 62% des emplois (plus de 4 200). L'industrie et la construction représentent 16% des établissements et 27% des salariés et 20% des emplois. L'entreprise la plus importante du territoire, Crown Emballage France, emploie 213 salariés à Châtillon-sur-Seine et fabrique des emballages métalliques légers. Le secteur Bâtiment – travaux publics représente 151 établissements et 290 emplois avec 4 entreprises qui dépassent 10 salariés.

Quatre filières sont particulièrement présentes sur le territoire :

- la pierre avec des carrières réputées (19 entreprises et 139 emplois, la plus importante : la Société Nouvelle Sogépierre salarie 57 personnes),

- la métallurgie qui se concentre maintenant sur des niches spécialisées (11 entreprises et 326 emplois, la plus importante : Arcelor Mittal Wire France salarie 54 personnes pour une activité de tréfilage à froid),
- le bois (2^{ème} secteur en nombre d'emplois),
- l'agriculture (1^{er} secteur en nombre d'emplois avec environ 1 000 emplois).

1 112 entreprises sont présentes sur le territoire au 31 décembre 2015. Le « club des entreprises du Châtillonnais » est actif sur le territoire. Les zones d'activités se répartissent sur le territoire et occupent une surface totale de plus de 250 ha.

La filière agricole est composée d'exploitations céréalières sur les plateaux (pour 4/5 de la surface agricole), d'élevages (40 % de la production laitière du département) dans les vallées et en exploitation mixte culture – élevage et de viticulture qui a fait l'objet d'un plan de relance avec plantage et replantage de 250 ha vignes sur 23 communes.

B/ Diagnostic

Diagnostic territorial (diagnostics thématiques en annexe)

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - proximité de la gare TGV - territoire de projet organisé et une intercommunalité forte (contrats portés par l'intercommunalité) - utilisation des ressources locales comme levier d'activités économiques (bois, pierre) - patrimoine naturel, culturel et archéologique de qualité et reconnu - équipements culturels et sportifs structurants sur la Ville-centre - foncier disponible et accessible - territoire d'une grande naturalité, un cadre de vie et un environnement préservé (statuts de protection, 5 communes villages fleuris) - tissu de PME familiales - commerces qui ont engagé leur transformation numérique - richesse de la vie associative - couverture numérique « totale » à venir - Parc national : source de dynamisme et d'initiatives collectives, de porteurs de projets privés - labellisation « Vignoble et découverte » du territoire, en faveur des acteurs engagés dans l'oenotourisme 	<ul style="list-style-type: none"> - territoire rural isolé des centres urbains : difficulté d'accès aux services, problème de mobilité/transports collectifs - population en diminution continue, vieillissante (départ des jeunes) et peu qualifiée - forte précarité sociale pour une part importante de la population - offre de santé insuffisante - déséquilibre accentué du maillage territorial des services de proximité - offre de logement inadaptée à la demande (vétusté des logements construits avant la première réglementation thermique de 1974, 18% des ménages en précarité énergétique) : désuétude des logements, importance des travaux à réaliser, nouveaux modes de consommation, désengagement des bailleurs sociaux. - manque de dynamisme de l'initiative privée et un certain individualisme des acteurs économiques - offre touristique insuffisante (offre d'activités) - déficit d'image - manque de lisibilité de la communication territoriale
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - services aux publics bien installés, à faire rayonner sur l'ensemble du territoire - dynamiques « émergentes » des acteurs agricoles en termes de diversification (vente directe) ou énergétique - offre culturelle de qualité sur la Ville centre à rendre accessible à tous - développement des nouveaux modes de travail (co-working, télétravail...) 	<ul style="list-style-type: none"> - chute de la démographie et augmentation de la proportion de personnes âgées - difficultés de recrutement (tout secteur confondu) - difficulté des filières économiques traditionnelles (de production) à gérer leur mutation - problème de transmission des entreprises faute d'être compétitives ou rentables - renforcement du sentiment d'isolement du territoire - menace sur la ressource en eau

De par ses caractéristiques socio-démographiques : sa faible densité de population et son vieillissement, l'enclavement (éloignement du pôle métropolitain dijonnais et autres pôles d'emplois et de services), ses faibles ressources financières, le Châtillonnais est reconnu comme un territoire hyper-rural de Bourgogne.

Si le Châtillonnais est soumis à ces difficultés, il présente néanmoins de nombreux atouts qui constituent un réel potentiel de développement.

Certaines activités historiquement présentes localement, liées aux ressources naturelles, ont fait la réputation du Châtillonnais et revêtent un caractère économique important pour le territoire :

- la pierre, dont l'exploitation et la transformation se sont développées grâce à la présence sur le territoire d'un calcaire de très grande qualité. La Pierre de Bourgogne bénéficie par ailleurs d'une IG – Indication géographique.
- La métallurgie : qui a constitué l'une des bases de l'économie châillonnaise jusqu'au 20^e siècle et est désormais une activité très spécialisée.
- Le bois : qui est d'une importance primordiale dans l'économie locale puisqu'un grand nombre d'entreprises vit de cette matière première. Trois types d'activités y sont liées : L'exploitation (pépinières, récolte, abattage, débardage et transport), la première transformation (scieries, fabrication de merrains, déroulage de hêtres et de peupliers), la seconde transformation (parqueterie, carbonisation, fabrication de meubles, etc.).
- L'agriculture tient également une place majeure dans l'économie locale à travers la production céréalière, l'élevage (14 producteurs ont la marque savoir-Faire 100 % Côte d'Or), mais aussi la viticulture. Le vignoble est principalement destiné à la production du Crémant de Bourgogne (pour 85%) dont le Pays Châtillonnais est un des principaux producteurs régionaux.

Le Pays Châtillonnais dispose par ailleurs d'atouts touristiques indéniables, unissant à la fois un espace naturel préservé et une richesse patrimoniale remarquable. L'offre touristique s'appuie sur les activités de pleine nature, la découverte d'édifices de caractère et sur un patrimoine archéologique exceptionnel (le célèbre vase de Vix visible au Musée du Pays Châtillonnais, le site gallo-romain de Vertault...).

La forêt couvre près de 45% du Pays Châtillonnais, soit une surface boisée d'environ 90 000 hectares. La qualité de ces massifs forestiers a permis au territoire d'être choisi avec une partie du territoire voisin de la Haute Marne pour accueillir le 11^{ème} Parc National de France consacré à la forêt feuillue de plaine. En effet, le patrimoine forestier châillonnais crée une riche mosaïque, représentative de l'ensemble des forêts du quart nord-est de la France et se traduit par un nombre très important d'essences forestières. De plus, cette richesse se retrouve également au niveau des autres milieux naturels, de la faune et de la flore. 4 Espaces Naturels Sensibles sont labellisés sur le territoire : les Pelouses et Marais du Moulin (Saint-Germain-le-Rocheux), l'Étang de Marcenay (Marcenay et Larrey), les Cascades et Sources tufeuses de Saint-Marc-sur-Seine (Saint-Marc-sur-Seine), le Cirque de la Coquille (Étalante).

Le Châtillonnais est aussi un pays de sources et de rivières, situé sur la ligne de partage des eaux entre la manche et la méditerranée. Les résurgences (Douix), les cascades et marais tufeux, « constructions » calcaires naturelles, constituent une autre de ses particularités remarquables.

II/ Enjeux, objectifs et plan d'actions

A/ Enjeux du projet de territoire

Période 2015-2020

Pour la période 2015-2020, la stratégie du territoire a été élaborée en tenant compte :

- des conclusions de l'évaluation des précédents contrats de pays et programme LEADER sur la période 2007-2013,
- de l'historique du territoire en termes de développement territorial (depuis l'élaboration de la charte de pays en 2002),
- des enjeux identifiés à l'issue de la concertation territoriale organisée lors du second semestre 2014.

Ainsi, pour la période 2015-2020, le territoire a décidé d'axer sa stratégie autour de sa revitalisation, avec 4 enjeux principaux déclinés en 10 objectifs opérationnels.

Les différents dispositifs contractuels portés par l'EPCI lui permettent de mettre en œuvre son projet de territoire (LEADER, contrat de territoire, contrat de ruralité).

Période 2021-2026

Le diagnostic réalisé met en évidence un état d'avancement variable selon les différentes composantes de « l'offre Châtillonnaise » :

- l'offre de services

L'offre de services du territoire a fait l'objet de réelles améliorations qualitatives et quantitatives dans le domaine de l'enfance-jeunesse, de l'offre culturelle et de la vie sociale. Il reste des points majeurs à travailler dans le domaine de la santé, des services-commerces de proximité ou de la mobilité.

- l'offre en matière de logement

L'offre Châtillonnaise présente du potentiel (foncier disponible et accessible). Néanmoins, la désuétude de l'habitat (privé et public), les nouveaux besoins, les enjeux de performance énergétique et la lutte contre la précarité énergétique requièrent une intervention ciblée.

- l'offre d'activités économiques

Ce volet de l'offre est essentiel et de nombreuses initiatives ont émergé. Il convient de conforter l'accompagnement mis en place afin de poursuivre la dynamique de développement économique notamment sur le plan touristique où une carence en offre d'activités dessert le territoire. D'autre part, la question de la pérennité de l'emploi est un sujet sur lequel des efforts doivent être concentrés pour trouver des solutions durables.

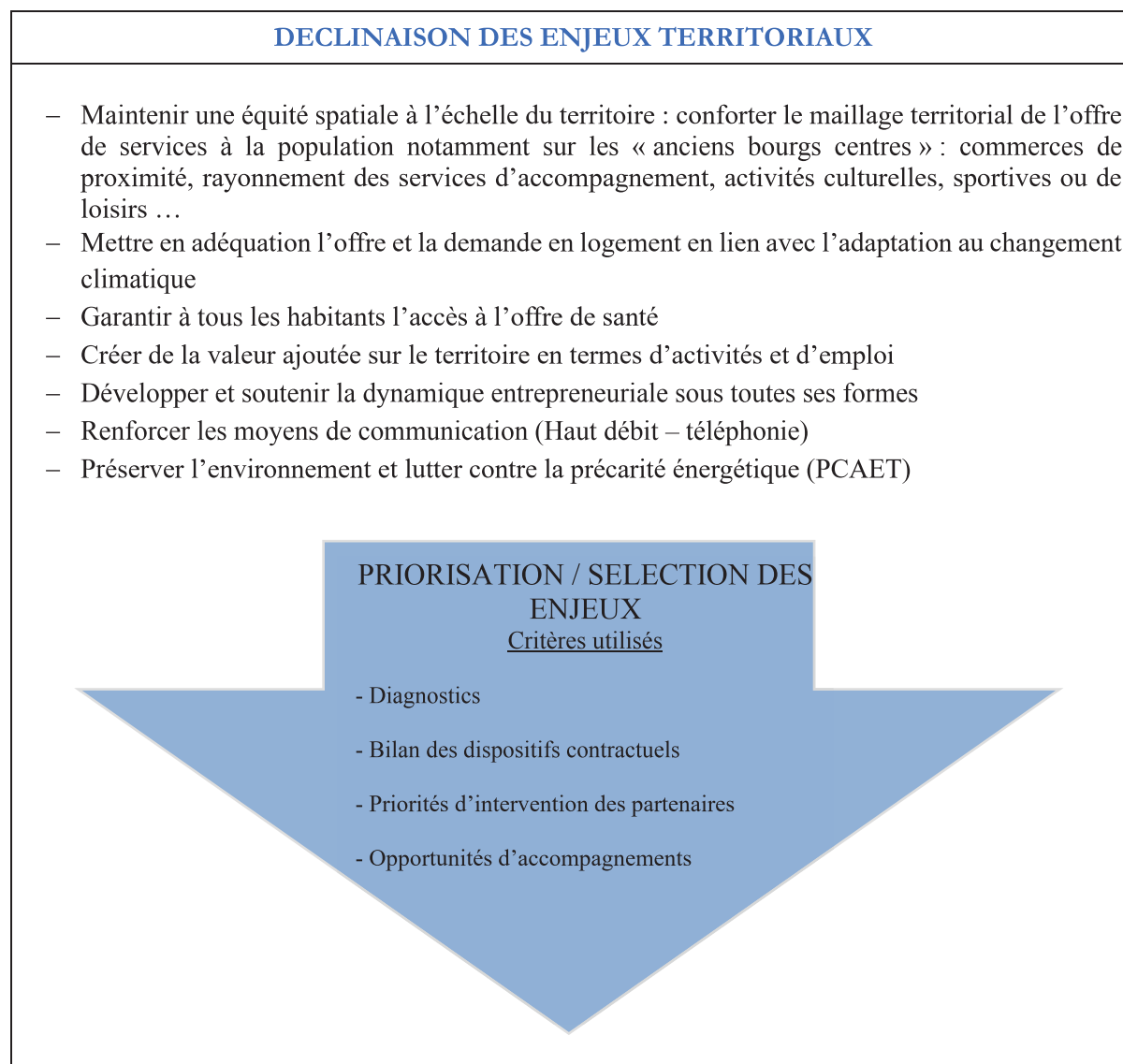
- l'engagement pour l'environnement

Le territoire a engagé des travaux en matière d'environnement, d'énergie et pour la transition écologique, notamment à travers l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial, ainsi que par la signature d'un contrat de transition écologique (2019-2021). Il s'agit désormais de mettre en œuvre le PCAET, par une approche transversale.

- le « cadre de vie »

Le cadre de vie en Châtillonnais présente des atouts incontestables mais l'image renvoyée par le territoire est insatisfaisante et doit donc être améliorée. L'identité territoriale doit faire l'objet d'une promotion offensive.

Les différents constats issus des données et diagnostics, les outils mis en place et la prorogation du programme LEADER, encouragent le territoire à poursuivre sa politique d'aménagement basée sur la revitalisation et l'attractivité.



ENJEUX :

- 1/ Renforcer l'offre territoriale de services à la population ;
- 2/ Favoriser et accompagner les dynamiques économiques ;
- 3/ Poursuivre les travaux engagés sur l'environnement, l'énergie et pour la transition écologique.

OBJECTIFS :

ENJEU N°1/ Renforcer l'offre territoriale de services à la population

Objectif 1.1/ Améliorer les lieux publics, en lien avec l'adaptation au changement climatique

Objectif 1.2/ Faciliter l'accès aux services publics à tous les habitants

Objectif 1.3/ Favoriser le renforcement de l'offre de santé sur le territoire

Objectif 1.4/ Renforcer le maillage territorial de l'offre, basé sur la complémentarité, à destination des jeunes familles

Objectif 1.5/ Permettre le maintien d'une offre commerciale de proximité répondant aux attentes des habitants

Objectif 1.6/ Améliorer l'offre en logements locatifs

Objectif 1.7/ Valoriser et renforcer l'offre d'activités culturelles et sportives sur l'ensemble du territoire

ENJEU N°2/ Favoriser et accompagner les dynamiques économiques

Objectif 2.1/ Valoriser les ressources locales pour développer ou créer de l'activité et de l'emploi

Objectif 2.2/ Favoriser le développement de l'activité touristique sur le territoire

ENJEU N°3/ Poursuivre les travaux engagés sur l'environnement, l'énergie et pour la transition écologique

Objectif 3.1/ Réduire les dépenses énergétiques

Objectif 3.2/ Améliorer la performance énergétique de l'habitat et lutter contre la précarité énergétique

Objectif 3.3/ Préserver et mettre en valeur l'environnement, les paysages et le patrimoine naturel

B/ Objectifs et Plan d'actions opérationnel

1/ Renforcer l'offre territoriale de services à la population

Le Pays Châtillonnais est un vaste territoire rural composé de 107 communes et enclavé, éloigné des principaux pôles de services. Face à un déséquilibre territorial important, les difficultés de certains publics à accéder aux services et la nécessité d'accueillir de nouveaux actifs, le territoire doit s'adapter pour répondre aux besoins et proposer une offre de services complète adaptée à chaque niveau de pôles : centre-ville, centres bourgs, cœurs de village.

ENJEU 1	OBJECTIFS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS	
1/ Renforcer l'offre territoriale de services à la population	1.1/ Améliorer les lieux publics, en lien avec l'adaptation au changement climatique	Amélioration, modernisation des espaces de vie, espaces multi activités	- Bissey-la-Pierre : création d'un éco-quartier en réflexion - Leuglay : aménagement de l'espace public - Saint-Marc/Seine : création d'une place de village	- Réalisation des opérations - Retours satisfaction des utilisateurs	
		Opérations de requalification, réaménagement des espaces publics des centres bourgs, centre-ville et cœurs de village	- Châtillon-sur-Seine : projet de revitalisation de centre-bourg	- Réalisation de l'opération - Retours satisfaction des utilisateurs	
		Mise en accessibilité des équipements		- Nombre d'opérations réalisées	
	1.2/ Faciliter l'accès aux services publics à tous les habitants	Développer l'offre de services proposée par la maison France services et son déploiement territorial Accompagner la mise en accessibilité des services			- Nombre de permanences - Nombre de personnes accompagnées
		Service d'accompagnement à l'utilisation des outils numériques	- Conseiller numérique recruté en octobre 2021	- Nombre de personnes accompagnées	
	1.3/ Favoriser le renforcement de l'offre de santé sur le territoire	Développer les actions de promotion territoriale en direction des médecins (étudiants-stagiaires...) et favoriser l'émergence de vocations médicales et paramédicales dans la population jeune du territoire	- CCPC : maintien de la bourse étudiante mise en place en 2019 par l'EPCI	- Nombre de bénéficiaires de la bourse	
		Poursuivre les actions d'information ou sensibilisation des publics fragiles (jeunes, personnes âgées...) dans le domaine de la santé	- CCPC : animation d'ateliers	- Nombre d'ateliers animés - Nombre de participants	
		Inciter, accompagner, soutenir le développement de l'exercice coordonné des acteurs de santé	- Châtillon-sur-Seine : maison de santé en cours - Villaines-en-Duesmois : création de structure d'accueil de professionnels de santé dans un bâtiment communal	- Réalisation des opérations	
	1.4/ Renforcer le maillage territorial de l'offre pour les jeunes familles, basé sur la complémentarité	Maintenir et renforcer (la qualité) de l'offre territoriale d'accueil collectif petite enfance	- CCPC : construction d'un établissement d'accueil de jeunes enfants à Baigneux-les-Juifs- chantier en cours de finalisation	- Réalisation de l'opération - Nombre d'enfants accueillis	
		Renforcer le soutien à la parentalité par la création de nouveaux services ou par l'itinérance	- CCPC : relais itinérant	- Nombre de communes desservies - Nombre de personnes rencontrées - Nombre de personnes accompagnées	
	1.5/ Permettre le maintien d'une offre commerciale de proximité répondant aux attentes des habitants	Améliorer les commerces et services de proximité	Cadre projet de revitalisation centre-bourg		
		Construction, création, amélioration de commerces de proximité, maintien du dernier commerce, création de commerces multi-services	- CCPC : maintien de l'aide à l'investissement des commerces ambulants de première nécessité	- Nombre de dossiers accompagnés	
	1.6/ Améliorer l'offre en logements	Création, amélioration de logements à vocation locative	- Laignes (2 logements) - Etormay (Réhabilitation de la maison communale) - Massingy, Busseaut, Oigny, Saint-marc-sur-Seine (construction ou réhabilitation de logements)	- Réalisation des opérations - Taux d'occupation des logements - Performance énergétique	
		- Châtillon-sur-Seine : rénovation des logements de la gendarmerie		- Réalisation de l'opération - Performance énergétique	
	1.7/ Valoriser et renforcer l'offre d'activités culturelles et sportives sur l'ensemble du territoire	Développer ou améliorer les équipements sportifs ou culturels	- Laignes : création d'aire intergénérationnelle - CCPC : Travaux centre équestre de la Barotte en 2021	- Réalisation de l'opération - Nombre d'utilisateurs	
		Diversifier l'offre d'activités culturelles	- Châtillon-sur-Seine : CLEA (contrat local d'éducation artistique et culturelle)		
		Développer les actions de médiation culturelle visant notamment à lutter contre l'isolement de différents publics			
Maintenir et renforcer l'offre d'activités sportives sur les différents secteurs du territoire					

1.1/ Améliorer les lieux publics

Actions :

- Amélioration, modernisation des espaces de vie, espaces multi activités (exemple : création d'un éco-quartier en réflexion, porté par la commune de Bissey-la-Pierre / Aménagement de l'espace public, porté par la commune de Leuglay / Création d'une place de village, porté par la commune de Saint-Marc-sur-Seine) ;
- Mise en place d'opérations de requalification, réaménagement des espaces publics des centres bourgs, du centre-ville et cœurs de village (exemple : projet de revitalisation de centre-bourg de la commune de Châtillon-sur-Seine, porté par la commune de Châtillon-sur-Seine, lien PVD) ;
- Mise en accessibilité des équipements (exemple : mise en accessibilité du musée et du CSCL en 2021, porté par la CCPC, mise aux normes accessibilité écoles, porté par la commune de Châtillon-sur-Seine).

1.2/ Faciliter l'accès aux services publics à tous les habitants

Actions :

- développer l'offre de services proposée par la maison France services et son déploiement territorial (lien CD21-organisation de prescription des publics les plus en difficultés pour un accompagnement aux démarches administratives numériques) ;
- Accompagner la mise en accessibilité des services (exemple : déménagement de la mairie avec centralisation des services, porté par la commune de Saint-Marc-sur-Seine) ;
- Numérique : les enjeux de déploiement des usages numériques et d'accompagnement des publics éloignés sont importants en châtilonnais, où la part du public n'ayant ni équipement ni accès aux usages numériques est élevée. Depuis plusieurs années, l'espace numérique de Châtillon-sur-Seine réalise des animations et des sessions de formations.

Pour conforter et compléter l'offre de services numériques, un conseiller numérique a été recruté le 01 octobre 2021 pour mener à bien des activités de médiation numérique sur 3 thématiques de services identifiés :

- Soutenir les Françaises et les Français dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- Rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.

1.3/ Favoriser le renforcement de l'offre de santé sur le territoire

(Contrat local de santé)

Il s'agit de mettre en place une organisation territoriale de l'offre de soins adaptée aux spécificités du Pays Châtillonnais et proposant des solutions diversifiées en fonction des secteurs géographiques. L'amélioration des conditions d'exercice des professionnels de santé doit être accompagnée afin d'améliorer l'attractivité du Châtillonnais et permettre la mise en place d'actions de promotion ciblées visant à favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire.

Actions :

- maintenir la bourse étudiante mise en place en 2019 par l'EPCI ;
- Poursuivre les actions d'information ou sensibilisation des publics fragiles (jeunes, personnes âgées...)

dans le domaine de la santé ;

- Inciter, accompagner, soutenir le développement de l'exercice coordonné des acteurs de santé (exemple : projet de maison de santé en cours porté par la commune de Châtillon-sur-Seine, projet de création de structure d'accueil de professionnels de santé dans un bâtiment communal, porté par la commune de Villaines-en-Duesmois, en 2023) ;
- Développer les actions de promotion territoriale en direction des médecins (étudiants-stagiaires...) ;
- Favoriser l'émergence de vocations médicales et paramédicales dans la population jeune du territoire.

1.4/ Renforcer le maillage territorial de l'offre pour les jeunes familles, basé sur la complémentarité (Contrat enfance-jeunesse)

Le maintien et l'accueil de nouveaux habitants nécessitent de disposer d'une offre de services adaptée aux besoins des familles et leur permettant de concilier aisément vie professionnelle et vie privée.

Actions :

- Maintenir et renforcer (la qualité) de l'offre territoriale d'accueil collectif petite enfance (exemple : projet de construction d'un établissement d'accueil de jeunes enfants à Baigneux-les-Juifs, porté par la CCPC - chantier en cours de finalisation) ;
- Renforcer le soutien à la parentalité par la création de nouveaux services ou par l'itinérance (service de relai itinérant relancé en 2019) ;

1.5/ Permettre le maintien d'une offre commerciale de proximité répondant aux attentes des habitants (Petites villes de demain)

Il s'agit d'assurer un maillage cohérent de services de base sur l'ensemble du pays Châtillonnais autour des bourgs centres et autres relais de proximité. Le maintien de la présence commerciale est indispensable pour capter les habitants sur l'ensemble du territoire, elle est aussi source d'attractivité et de dynamisme en direction des nouveaux arrivants.

Sur la base d'un maillage cohérent et équilibré, l'objectif est d'accompagner la modernisation des commerces, le regroupement dans le cadre d'un multi-services, d'inciter les communes à améliorer l'attractivité du centre de leur village/ville, de soutenir les démarches collectives des associations commerciales participant à cette attractivité.

Actions - *Amélioration des commerces et services de proximité* :

- Petite Ville de demain - Mise en place d'opérations de revitalisation et modernisation du commerce (dans les centres bourgs, et le centre-ville) ;
- Construction, création, amélioration de commerces de proximité, maintien du dernier commerce, création de commerces multi-services (CCPC : maintien de l'aide à l'investissement des commerces ambulants de première nécessité) ;
- Actions en faveur de la transmission-reprise des commerces (de proximité).
- Actions portant sur les cellules commerciales vacantes.

1.6/ Améliorer l'offre en logements locatifs (bailleurs publics)

Le logement privé est traité à l'enjeu numéro 3, en lien avec la lutte contre la précarité énergétique

La révision du plan de développement de l'habitat du Département et du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (2020), a permis d'établir un état des lieux du parc existant avec pour constats que l'offre est inadéquate en raison :

- de la désuétude des logements,
- de l'importance des travaux à réaliser,
- des nouveaux modes de consommation,
- du désengagement des bailleurs sociaux.

Ces résultats constituent un frein au logement, et par conséquent un frein au maintien et à l'installation de nouveaux habitants sur le Châtillonnais.

Actions :

- création, amélioration de logements à vocation locative (exemple : réhabilitation de deux logements en 2022, porté par la commune de Laignes ; Réhabilitation de la maison communale en 2022, porté par la commune d'Etormay ; Construction ou réhabilitation de logements par les communes de Massingy, Busseaut, Oigny, Saint-Marc-sur-Seine) ;
- Rénovation des logements de la gendarmerie, porté par la commune de Châtillon-sur-Seine ;

1.7/ Valoriser et renforcer l'offre d'activités culturelles et sportives sur l'ensemble du territoire

Actions :

- Développer ou améliorer les équipements sportifs ou culturels (exemple : projet de création d'aire intergénérationnelle porté par la commune de Laignes ; Travaux centre équestre de la Barotte en 2021, porté par la CCPC) ;
- Diversifier l'offre d'activités culturelles (en direction de publics éloignés/fragiles notamment, et des enfants) - Exemple : animation du CLEA, porté par la commune de Châtillon-sur-Seine ;
- Développer les actions de médiation culturelle visant notamment à lutter contre l'isolement de différents publics (jeunes, jeunes parents, publics fragiles ou éloignés, personnes âgées) ;
- Faciliter l'accès pour tous les publics à la pratique sportive ;
- Maintenir et renforcer l'offre d'activités sportives sur les différents secteurs du territoire ;
- Soutenir le déploiement territorial de services ou actions à destination des habitants (dans le champ de la culture, du sport ou des services).

2/ Favoriser et accompagner les dynamiques économiques

L'objectif global de cet axe est de développer la création d'activités et d'emplois à partir de la valorisation des ressources locales.

ENJEUX 2	OBJECTIFS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS
2/ Favoriser et accompagner les dynamiques économiques	2.1/ Valoriser les ressources locales pour développer ou créer de l'activité et de l'emploi	Aménager les zones d'activités (signalétique, aménagement paysager ...)		
		Accompagner à la création ou au développement d'activités	<ul style="list-style-type: none"> - CCPC : maintien de l'aide à l'immobilier d'entreprise - CCPC : création d'un espace économique numérique - Création de filière chimie du bois porté par la CCI/ - Projets PME en cours - Projets ESS (association green) : garage solidaire - Balot : réhabilitation de patrimoine communal en tiers-lieu économique, - Saint-Marc-sur-Seine : création d'un espace co-working 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers accompagnés - Nombre de porteurs de projets accompagnés - Nombre d'ateliers numériques et de participants - Retours qualitatifs
		Participer à la démarche GTEC	- Solution un jeune, un emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes accompagnées - Pourcentage de personnes accompagnées ayant eu accès à un CDI
	2.2/ Favoriser le développement de l'activité touristique sur le territoire	Favoriser l'émergence et développer l'offre d'activités touristiques	- Saint-Marc-sur-Seine : création d'une boucle de promenade	- Nombre d'activités développées
		Développer, améliorer l'offre d'hébergement et/ou de restauration touristique	<ul style="list-style-type: none"> - CCPC : maintien de l'aide à l'hébergement touristique - SIVOM de Montigny-sur-Aube : création de chalet 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers accompagnés - Réalisation de l'opération - Nombre de nuitées
		Mettre en place des services en vue d'améliorer les conditions d'accueil des touristes	- Saint-Marc-sur-Seine : projet de création d'une aire de camping-car	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'opération - Nombre de camping-car utilisateurs la première année et fréquence
		Améliorer la signalisation touristique	- CCPC : micro-signalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'opération - Accessibilité aux services/prestations (retour visiteurs)
		Aménager les sites et les lieux de découverte des richesses du patrimoine Châtillonnais	- CCPC : valorisation du site de Vix en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'opération - Nombre de visiteurs - Nombre de retours satisfaction
		Favoriser la découverte des savoir-faire, des traditions, des métiers et filières identitaires, des productions locales	- CCPC : candidature au label Vignobles et découvertes	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de la candidature - Nombre d'actions mises en place

2.1/ Valoriser les ressources locales pour développer ou créer de l'activité et de l'emploi

(Stratégie de développement économique définie en 2017- Annexe)

Il s'agit de travailler au développement de l'activité économique sur le territoire en optimisant la valorisation des produits et des ressources localement visant ainsi à améliorer l'autonomie économique et environnementale du Châtillonnais. Pour cela, il convient d'encourager et d'accompagner les acteurs dans le développement, la diversification de leur activité, d'accompagner l'émergence de projets valorisant les ressources locales (par le développement de nouveaux produits ou procédés) et apportant une valeur ajoutée sur le territoire.

Les actions soutenues ont vocation à accompagner les acteurs économiques dans les différentes étapes de leur projet, à encourager les initiatives et favoriser les expérimentations.

Les objectifs visés sont les suivants :

- renforcer le lien entre les acteurs des filières économiques à l'échelle du territoire pour favoriser les projets de développement ;
- Soutenir les démarches stratégiques anticipatives en faveur du développement de l'activité économique ;
- Faciliter les investissements (outils, équipements) nécessaires à l'adaptation et au développement de l'activité de l'entreprise ;
- Favoriser le développement des compétences des actifs du territoire pour leur permettre une plus grande latitude dans leurs possibilités d'évolutions professionnelles et pour garantir une meilleure adéquation avec les besoins des entreprises.

Actions :

- création d'un espace économique numérique, porté par la CCPC (lancement du chantier-2022) ;
- Aménagement des zones d'activités (signalétique, aménagement paysager, adaptation aux vagues de chaleur estivales ...) ;
- Appui à la création ou au développement d'activités (maintien de l'aide à l'immobilier d'entreprise de la CCPC/ projet de création de filière chimie du bois porté par la CCI/ projets PME / projets ESS) ;
- Mise en place d'actions de promotion et prospection économique (présence sur les salons) ;
- Participation à la démarche GTEC (Exemple : mise en place de la solution un jeune-un emploi) ;
- Réflexion en cours sur la réhabilitation de patrimoine communal en tiers-lieu économique, porté par la commune de Balot/ projet de création d'espace de co-working, porté par la commune de Saint-marc-sur-Seine).

2.2/ Favoriser le développement de l'activité touristique sur le territoire

(Stratégie de mise en tourisme 2016-2026)

La richesse des patrimoines et savoir-faire Châtillonnais et la création du Parc national de forêts, confortent le fait que l'économie touristique constitue l'un des pans majeurs de l'attractivité et du développement du territoire.

Sur la base du travail de l'atelier LEADER « Tourisme » regroupant une trentaine de représentants de divers domaines de l'économie touristique locale, une stratégie de mise en tourisme du Châtillonnais a été définie pour la période 2016-2026.

Cette démarche stratégique a pour but de planifier le développement touristique territorial à moyen et long terme en lien avec les politiques régionales, départementales et territoriales en garantissant la

cohérence des actions et des projets et en assurant l'efficacité des moyens. Le territoire se dote ainsi d'un cadre de référence permettant de hiérarchiser les objectifs, d'orienter les initiatives.

Les objectifs fixés par la stratégie sont les suivants :

- faire du Châtillonnais un lieu de séjour Nature à l'offre innovante et attractive, en lien avec la forêt et ses espaces associés, basée concomitamment sur les loisirs actifs et le ressourcement (tourisme durable);
- Valoriser les richesses du terroir, notamment viti-vinicoles, et le patrimoine historique et bâti, notamment archéologique ;
- Préparer le territoire à l'accueil d'une clientèle urbaine en courts séjours.

Actions :

- favoriser l'émergence et développer l'offre d'activités touristiques durables (Exemple : en 2021, initiatives privées ayant sollicité Côte-d'Or Tourisme dans le cadre du Fond Tourisme Durable, porté par l'ADEME dans le cadre de France Relance, et dans le cadre de l'appel à projet Slow tourisme)- Exemple : avec la création du PNF : sylvothérapie, grimpe d'arbre, locations de vélos et balades à vélos accompagnées ;
- Développer, améliorer l'offre d'hébergement et/ou de restauration touristique (maintien de l'aide CCPC aux hébergements touristiques) – exemple : projet de création de chalet porté par le SIVOM de Montigny-sur-Aube ;
- Mettre en place des services en vue d'améliorer les conditions d'accueil des touristes (information, transport, aires de services pour campings cars ...) – exemple : projet de création d'une aire de camping-car porté par la commune de Saint-Marc-sur-Seine ;
- Améliorer la signalisation touristique (Portés par la CCPC : panneaux autoroutiers en 2019, panneaux d'entrée de territoire en 2020, micro-signalisation en 2022) ;
- Aménager les sites et les lieux de découverte des richesses du patrimoine Châtillonnais en vue de la valorisation et transmission des différents patrimoines du territoire (naturel, historique ou culturel) à destination du grand public (projet de valorisation du site de Vix porté par la CCPC en cours/ création d'une boucle de promenade, porté par la commune de Saint-Marc-sur-seine) ;
- Favoriser la découverte des savoir-faire, des traditions, des métiers et filières identitaires, des productions locales (label Vignobles et découvertes porté par la CCPC) ;
- Réaliser des actions de médiation culturelle participant à la connaissance et l'appropriation des atouts patrimoniaux du territoire notamment par les habitants ;
- Poursuivre la gestion et l'entretien des sentiers de randonnées pédestres et VTT (exemple : inscription des sentiers au PDESI, porté par la CCPC).

3/ Poursuivre les travaux engagés sur l'environnement, l'énergie et pour la transition écologique

(Plan Climat Air Energie Territorial- plan d'actions détaillé en annexe)

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais agit pour faire du châillonnais un territoire exemplaire en matière de développement durable.

À travers son plan climat adopté en janvier 2021, la CCPC traite de manière transversale les thématiques suivantes : habitat, mobilité, prévention des déchets, transitions, préservation. Le PCAET est structuré par un plan d'actions autour de ces axes.

Il s'agit de répondre aux objectifs du plan climat air énergie territorial et d'en mettre en œuvre les actions, notamment :

- Mettre en place des actions d'économie circulaire via notamment l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT), En effet, l'EIT est l'un des 7 piliers de l'économie circulaire défini par l'ADEME et vise un système, une pratique, un mode d'organisation et de mutualisation des ressources dans un contexte territorial local ;
- Réhabiliter les déchetteries (exemple : mise aux normes des 7 déchetteries en 2021, porté par la CCPC, projet de réhabilitation de la déchetterie de Sainte Colombe en 2022, porté par la CCPC) ;
- Réaliser des actions de prévention et sensibilisation au tri sélectif et à l'écocitoyenneté (renouvellement de l'action réalisée en 2021).

ENJEUX 3	OBJECTIFS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS
<p>3/ Poursuivre les travaux engagés sur l'environnement, l'énergie et pour la transition écologique</p> <p><i>Mettre en œuvre le PCAET</i></p>	<p>3.1/ Réduire les dépenses énergétiques</p>	<p>Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Villaines-en-Duesmois (rénovation énergétique de la mairie) - Montliot-et-Courcelles (rénovation énergétique salle ERL) - Nod-sur-Seine (rénovation énergétique salle ERL) - Poiseul-la-Ville (rénovation énergétique salle ERL) - Saint-Marc-sur-Seine (rénovation énergétique salle ERL) - Bissey-la-Pierre (réhabilitation du bâtiment principal) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets engagés - Performance énergétique
		<p>Accompagner les projets de production d'énergies renouvelables notamment à partir des déchets agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Barotte et Cerilly : projets de méthanisation (initiative privée) - Chanay : projet agrivoltaïque (initiative privée) - Saint-Marc-sur-Seine : projet photovoltaïque 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets engagés - Performance énergétique
		<p>Réhabiliter les déchetteries</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CCPC : projet de réhabilitation de la déchetterie de Sainte Colombe 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'opération
		<p>Sensibiliser au tri sélectif et à l'écocitoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CCPC : renouvellement de l'action réalisée en 2021 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions - Nombre de participants
	<p>3.2/ Améliorer la performance énergétique de l'habitat et lutter contre la précarité énergétique</p>	<p>Informers, sensibiliser les habitants aux solutions pour lutter contre la précarité énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - BER : Mise en place de permanences Bourgogne Energies Renouvelables - Châtillon-sur-Seine : maintien de l'aide à la rénovation 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de permanences - Nombre de rendez-vous - Nombre d'opérations engagées
	<p>3.3/ Préserver et mettre en valeur l'environnement, les paysages et le patrimoine naturel</p>	<p>Mettre en valeur les sites naturels remarquables ou en faveur du maintien de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CCPC : Etude Natura 2 000 en cours - Saint-Marc-sur-Seine : 11^{ème} espace naturel sensible 	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du document d'objectifs (DOCOB)
		<p>Préserver la ressource en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CCPC : participer à l'animation du Contrat rivières Sequana - Sequana : projet EADC - Châtillon-sur-Seine/ Ste Colombe-sur-Seine : projet d'interconnexion - Coulmier-le-Sec : projet d'interconnexion 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des opérations

3.1/ Réduire les dépenses énergétiques

Actions :

- Rénovation énergétique des bâtiments publics (exemple : projet de rénovation énergétique de la mairie de Villaines-en-Duesmois, porté par la commune de Villaines-en-Duesmois / Rénovation énergétique salle ERL, porté par la commune de Montliot-et-Courcelles, Nod-sur-Seine et Poiseul-la-Ville / Réhabilitation du bâtiment principal de la commune en 2022, porté par la commune de Bissey-la-Pierre/ Réhabilitation de la salle ERL avec parking imperméabilisé, porté par la commune de Saint-Marc-sur-Seine) ;
- Accompagnement des projets de production d'énergies renouvelables (notamment à partir des déchets agricoles) - Exemple : projets de méthanisation à la Barotte et Cérilly, photovoltaïque, projet agrivoltaïque de Chanay/ réflexion menée avec le siceco sur un projet Photovoltaïque avec Magny Lambert sur les anciennes carrières, porté par la commune de Saint-Marc-sur-Seine ;
- Développer les chaufferies bois ;

3.2/ Améliorer la performance énergétique de l'habitat et lutter contre la précarité énergétique

Actions :

- Information, sensibilisation des habitants aux solutions pour lutter contre la précarité énergétique (Mise en place de permanences Bourgogne Energies Renouvelables) ;
- Maintien de l'aide à la rénovation de l'habitat, commune de Châtillon-sur-Seine.

3.3/ Préserver et mettre en valeur l'environnement, les paysages et le patrimoine naturel

Actions :

- Mise en valeur de sites naturels remarquables ou en faveur du maintien de la biodiversité (exemple : Etude Natura 2 000 en cours / aménagement et mise en valeur du 11ème espace Naturel Sensible de Côte d'Or, porté par la commune de Saint Marc-sur-Seine) ;
- Participation à l'animation du Contrat rivières Séquana ;
- Préservation de la ressource en eau (exemple : projet d'interconnexion de la commune de Châtillon-sur-Seine, projet d'interconnexion de la commune de Coulmier-le-Sec, projet « eau et agriculture durables en châillonnais, porté par Séquana).

C) État des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

Dispositifs, contrats locaux concernant le territoire

La mise en œuvre du projet de territoire s'appuie sur plusieurs autres dispositifs contractuels :

- Le programme LEADER (Prorogation jusqu'au 31/06/2025) ;
- Le contrat de territoire 2018-2021 signé avec le Conseil régional ;
- Le contrat CAP 100% Côte d'Or signé avec le Conseil départemental ;

- Le contrat enfance-jeunesse, signé avec la CAF, et qui évoluera en contrat territorial global ;
- La convention de partenariat entre le Conseil départemental et le Centre Socio Culturel, avec pour objectif de conduire des actions entre les publics de l'ESCO et le Centre social
- Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé et le Conseil Départemental de la Côte d'Or ;
- Le programme France Services déployé sur le territoire par la présence d'une structure labellisée à Châtillon-sur-Seine ;
- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Châtillon sur Seine associée à la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais ;

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

Les représentants de l'état et collectivités porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département ou son représentant et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants des services du territoire, de l'Etat, de l'ADEME, et de la caisse des dépôts, ainsi que d'autres établissements publics mobilisés en appui du CRTE, et représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base d'indicateurs de suivi définis pour le CRTE
- examiner l'avancement et la programmation des actions
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions proposées par le comité technique
- décider d'éventuelles mesures rectificatives

Comité technique

Le comité technique est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- veiller au déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets,

- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE,
- mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations,
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets.

Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Dispositions générales concernant les financements et réglementations applicables

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les actions et opérations envisagées seront conditionnées aux autorisations délivrées au titre des procédures applicables dans chaque domaine concerné »

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

La Communauté de communes

En signant ce CRTE, la Communauté de communes assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire.

Le territoire s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE, l'interlocuteur des services de l'État et des signataires pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation. Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

L'État

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés, et établissements, à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Ce soutien peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Il permettra également de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Le Département

Le Département, en qualité de chef de file des politiques de solidarité humaines et territoriales et de ses actions en faveur de la transition écologique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

B) Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut également passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient intervenir financièrement pour le montage des projets et investissements.

C) Porteurs de projets pouvant faire l'objet d'un accompagnement financier

Sous réserve d'éligibilité des opérations et des dépenses associées, les porteurs de projets suivants pourront faire l'objet d'un accompagnement financier pour leurs opérations :

- Communauté de Communes du Pays Châtillonnais
- Communes
- SIVOM
- SIVOS
- SIVU
- SICECO

VI) Le suivi et l'évaluation

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens de financements, indicateurs). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, en lien avec l'état, membre du comité technique.

VII) La durée du contrat

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'en 2026.

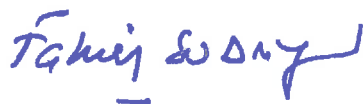
VIII) Modification du contrat

Le CRTE est évolutif. Le contenu du CRTE et ses annexes peuvent-être modifiées par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE.

Signature

Contrat établi le **-8 FEV. 2022**

Le préfet de la région Bourgogne Franche
Comté
Préfet de la Côte d'Or



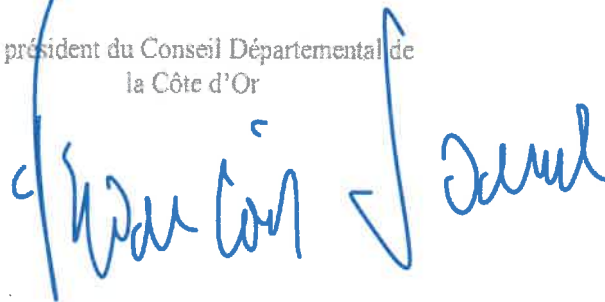
Fabien SUDRY

Le président de la Communauté de
communes du Pays Châtillonnais



Jérémie BRIGAND

Le président du Conseil Départemental de
la Côte d'Or



François SAUVADET

ANNEXES

- 1 - Carte administrative du territoire
- 2 - Diagnostics thématiques
- 3 - Stratégie de développement économique et plan d'actions
- 4 - Stratégie de développement touristique et plan d'actions
- 5 - Plan d'actions PCAET

ANNEXE 2/ Diagnostique thématiques

Services

Atouts	Faiblesses
<p>Présence d'une maison France services et recrutement d'un conseiller numérique (portés par la CCPC), située à Châtillon-sur-Seine, proposant des permanences sur les anciens chefs-lieux de cantons</p> <p>Présence d'un réseau d'espaces publics numériques</p> <p>Présence de structures sociales d'accompagnement pour tous les publics spécifiques (Espace Solidarité et familles du département notamment) et de structures d'insertion.</p> <p>Bonne lisibilité des permanences de différents organismes (CAF, CPAM, CARSAT ...) en un même lieu : le Centre Socio-Culturel et de Loisirs du Pays Châtillonnais</p> <p>Couverture numérique "totale" à venir</p>	<p>Éloignement et enclavement du territoire par rapport au principal pôle de services (DIJON)</p> <p>Nombre important de petites communes isolées et éloignées de l'offre de services de la Ville centre</p> <p>Proportion importante de personnes fragiles et peu mobiles</p> <p>Méconnaissance de l'offre de services présente sur le territoire et du rôle des différents acteurs par le grand public entraînant un nombre important de non recours.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Déploiement territorial de la maison France services</p> <p>Accompagnement à la dématérialisation des démarches et formalités administratives</p>	<p>Augmentation de la proportion de personnes âgées dans la population châtillonnaise</p>

Santé

Atouts	Faiblesses
<p>Présence d'un Centre Hospitalier Haute Côte d'Or avec un service d'urgences et des consultations externes spécialisées sur le site de Châtillon sur Seine.</p> <p>Démarche de Contrat Local de Santé portée par la CCPC depuis 2012 (mise en place d'une bourse étudiante)</p> <p>Regroupement des professionnels de santé libéraux en l'Association des Acteurs de Santé du Châtillonnais pour une meilleure coordination de la prise en charge globale du patient</p> <p>Présence équilibrée d'un réseau de services d'aide et de soins à domicile</p>	<p>Manque de professionnels de santé</p> <p>Insuffisance de l'offre de consultations de spécialistes libéraux sur le territoire</p> <p>Éloignement de maternité, de service gynécologique et de pédiatrie - Prise en charge existante à conforter (Centre Périnatal de Proximité)</p>
Opportunités	Menaces
<p>Déploiement du Très Haut Débit (THD) facilitant l'accès aux services pour un plus grand nombre : projets de Télémédecine</p> <p>Projet de maison de santé</p>	<p>Vieillesse des professionnels de santé du territoire et difficultés de recrutement de nouveaux médecins</p> <p>Vieillesse de la population</p>

Petite enfance et enfance jeunesse

Atouts	Faiblesses
<p>Une offre territoriale de services aux familles structurée et de qualité</p> <p>Un maillage équilibré et une organisation territoriale de l'offre d'accueil péri et extrascolaire (par la CCPC)</p> <p>Maillage territorial de l'offre d'accueil collectif petite enfance (2 micro-crèches, 2 multi-accueil et un relais petite enfance)</p> <p>Existence d'un Contrat Enfance Jeunesse coordonnant l'action territoriale en lien avec les partenaires</p>	<p>Difficulté de recrutement de professionnels qualifiés</p> <p>Isolement de certains jeunes parents</p> <p>Certains secteurs du territoire demeurent non dotés de service d'accueil collectif petite enfance (en raison de la démographie limitée)</p>
Opportunités	Menaces
<p>Mise en place d'un projet territorial de coordination de la Petite Enfance animé par une animatrice dédiée.</p>	<p>Vieillesse des professionnels (assistantes maternelles) et manque de renouvellement posant la question de la pérennité de l'offre</p> <p>Fragilité de l'équilibre entre l'offre et la demande</p>

Loisirs culturels et sportifs

Atouts	Faiblesses
<p>Offres d'activités sportives et culturelles relativement riche sur le territoire (Programmation du Théâtre Gaston Bernard, fête du crémant et journées châillonaises, fête de la pomme), s'appuyant aussi sur une offre patrimoniale (Vix, Musée, fermes templières, abbaye du Val des Choues)</p> <p>Présence d'équipements de qualité principalement localisés sur la ville-centre (théâtre, cinéma, fabrique de spectacles, piscines, terrain de sport synthétique...)</p> <p>Vie associative riche, qui permet l'animation de l'offre</p> <p>Présence d'associations pour les jeunes (MJC)</p>	<p>Difficulté d'accès aux équipements et à l'offre pour les communes les plus éloignées de la Ville centre</p> <p>Difficulté pour maintenir les activités dans les secteurs du territoire les moins peuplés (baisse du nombre de participants liés à la faible démographie)</p> <p>Problèmes de recrutement d'encadrants qualifiés</p>

Commerce et services de proximité

Atouts	Faiblesses
<p>Très forte centralisation de l'offre commerciale sur Chatillon-sur-Seine</p> <p>Offre encore assez diversifiée pour les biens de consommation courante qui permet de limiter l'évasion</p> <p>Développement de l'offre produits fermiers proposés en vente directe, circuits courts ou sur les marchés</p> <p>Des marchés hebdomadaires de bonne qualité avec une présence importante de producteurs locaux</p> <p>Développement des commerces ambulants qui fonctionnent bien mais insuffisamment nombreux</p> <p>Des commerces présents sur les médias numériques</p>	<p>Une vacance commerciale structurelle marquée et supérieure à la moyenne nationale (9,5%)</p> <p>Recul très net de l'offre alimentaire de proximité et de l'offre en équipement de la personne</p> <p>Des commerces difficilement transmissibles (notamment en raison des obligations de mise aux normes pour l'accessibilité PMR)</p> <p>Une union commerciale méconnue</p>
Opportunités	Menaces
<p>Une population âgée et peu mobile plus encline à consommer localement</p> <p>Un marché à développer : la clientèle touristique et les résidents secondaires</p>	<p>Diminution et vieillissement de la population induisant une baisse de la consommation globale</p> <p>Une part de marché de la consommation via Internet déjà très forte et qui ne cesse d'augmenter</p> <p>Un risque de désertification du centre-ville et des villages avec la fermeture de commerces</p>

Accueil et accompagnement d'entreprises

Atouts	Faiblesses
<p>Position géostratégique au cœur des deux nouvelles régions : Bourgogne Franche Comté et Grand Est</p> <p>Présence d'une gare TGV à 30 mn en voiture depuis la ville centre</p> <p>Disponibilité foncière immédiate et à moyen terme pour accueillir de nouvelles activités économiques sur l'ensemble du Châtillonnais</p> <p>Présence d'équipements économiques potentiellement différenciant pour le territoire : une gare fret et un aéroport</p> <p>Un tissu de PME familiales avec des centres de décisions locaux</p> <p>Une filière bois représentée à chaque étape de valeur ajoutée avec des leaders nationaux, voire européens</p> <p>Une démarche de GTEC initiée en 2014</p> <p>Un club d'entreprises porteur de démarches collectives</p>	<p>Manque de lisibilité du potentiel de développement économique du territoire</p> <p>Un territoire enclavé entre les grandes voies de communication (autoroutes et voies ferrées) sans être desservi directement</p> <p>Une main d'œuvre sur le territoire peu formée et peu mobile</p> <p>Des difficultés de recrutement et de fidélisation</p>
Opportunités	Menaces
<p>Création du Parc National pour les filières bois et pierre</p> <p>Déploiement de la fibre</p> <p>Un projet de création de filière en cours (innovation)</p>	<p>Certains acteurs économiques perçoivent le projet de création du Parc National comme une menace pour leurs activités.</p> <p>Nombreux départs en retraite de salariés sous 5 ans avec risque de pertes de compétences pour les entreprises et le territoire</p>

Développement de l'économie touristique

Atouts	Faiblesses
<p>Sa nature : un environnement préservé, des paysages et sites remarquables, une biodiversité riche ; un patrimoine spécifique : la forêt</p> <p>Un patrimoine historique, notamment archéologique unique : le vase de Vix</p> <p>Intégration du musée au réseau EpiquesEpoques permettant d'augmenter sa visibilité</p> <p>Des particularités d'un point de vue gastronomique : un vignoble et une production originale, le Crémant, et une diversité de productions et produits transformés (Epoisses, truite, truffe...)</p> <p>Sa situation à proximité de grands axes autoroutiers reliant le territoire aux bassins parisien, et du Nord-Est (français et européens)</p> <p>Du point de vue administratif et institutionnel, une organisation du tourisme simple et lisible (un seul EPCI, un seul OT)</p> <p>Un office de tourisme qui vend des produits packagés et qui propose des animations (visites commentées)</p>	<p>Un manque certain de notoriété, peu de visibilité au sein même de la région</p> <p>Une image floue, entre deux régions bien distinctes</p> <p>L'isolement géographique du territoire, éloigné de tous les pôles urbanisés qui l'entourent</p> <p>Un bassin de vie peu important = une zone de chalandise faible</p> <p>La faiblesse de l'offre d'activités</p> <p>Un tourisme de transit et non de destination</p>
Opportunités	Menaces
<p>Le Parc national de forêts : un levier pour rendre plus attractif sur le plan touristique et favoriser l'émergence de nouveaux types d'activités touristiques</p> <p>La labellisation « Vignobles & Découvertes » de la partie viticole du Châtillonnais, identifiant un territoire oenotouristique de qualité et intégrant le territoire dans une dynamique de développement</p> <p>La situation proche de la région parisienne</p>	<p>Le déclin démographique et les difficultés socio-économiques</p> <p>Le marché du « tourisme de nature » fortement concurrentiel avec des destinations aux forts potentiels</p> <p>La petite taille des structures hôtelières existantes</p> <p>La complexité de la modernisation et de l'adaptation des établissements hôteliers (au regard des normes réglementaires) et la transmission difficile de ces commerces</p>

Mobilité

Atouts	Faiblesses
<p>Présence d'une Plateforme mobilité (portée par la mission locale)</p> <p>En matière ferroviaire, le Châtillonnais s'appuie sur une infrastructure vitale : la gare TGV à Montbard située à 34 km de la Ville centre (accessible par bus TER)</p>	<p>Une grande partie des publics, notamment les jeunes et les personnes âgées, ont des difficultés à se déplacer</p> <p>La centralisation de l'offre de services sur Châtillon-sur-Seine accentue les problématiques de mobilité</p> <p>Territoire éloigné des grands pôles urbains (depuis la ville centre : 60 min en moyenne pour relier Dijon/Troyes/Auxerre/Chaumont)</p> <p>Pas d'accès direct du territoire au réseau autoroutier : les autoroutes A5, A6 et A31 passent en périphérie du Châtillonnais</p> <p>Offre limitée de dessertes en transports en commun, en dehors des lignes Mobigo</p>
Opportunités	Menaces
<p>Présence d'une gare fret à Châtillon-sur-Seine (aujourd'hui</p>	<p>Isolement de la population la plus éloignée par rapport au pôle</p>

uniquement utilisée pour le convoi des produits céréaliers)	principal (accentué avec le vieillissement)
Perspectives de développement du transport électrique (vélos, autos)	

Transition écologique

Atouts	Faiblesses
<p>Un patrimoine naturel (faune et flore) remarquable bénéficiant de statuts de protection</p> <p>Une couverture forestière importante avec un taux de boisement de 45%</p> <p>Des paysages préservés offrant un cadre de vie de qualité</p> <p>Une démarche de contrat rivières supra territoriale : le Contrat Global Sequana qui s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides)</p> <p>Un Programme local de prévention des déchets à l'échelle supra territoriale</p> <p>Un Service Privatif d'Assainissement non collectif (SPANC) porté par la Communauté de communes assurant un suivi des installations qui assurent de manière « autonome » la dépollution de leurs eaux usées domestiques avant leur rejet dans le milieu naturel.</p> <p>Un Plan Climat Air Energie par la CCPC</p>	<p>Un parc de logements ancien et énergivore</p> <p>Une faible production territoriale en énergies renouvelables</p> <p>Rénovation énergétique des bailleurs sociaux : trop faible investissement</p>
Opportunités	Menaces
<p>Des ressources naturelles territoriales (bois, biomasse agricole, ...) à valoriser</p> <p>Le Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne portant sur la moitié du territoire châillonnais</p> <p>Projets de méthanisation en lien avec le site du lycée agricole de la Barotte, et Dijon Céréales à Cerilly</p>	<p>Un coût de l'énergie (chauffage et transport) de plus en plus élevé accentuant les difficultés à vivre sur le territoire</p>

Cohésion sociale

Atouts	Faiblesses
<p>Un tissu associatif riche sur l'ensemble du territoire (créateur de lien social)</p> <p>L'existence de permanences décentralisées sur le territoire</p> <p>Le Centre Socio Culturel et de Loisirs du Pays Châtillonnais (CSCL) regroupant en un même lieu différents organismes à caractère social (en accueil fixe ou via des permanences) et présence d'Un Espace Solidarité Côte d'Or présent dans des locaux mutualisés avec la CCPC (implantation du Centre social, de la MJC, des Restos du Cœur et de l'Espace Solidarité Cote d'Or) + Point d'accueil à LAIGNES, RECEY SUR OURCE et MONTIGNY SUR AUBE</p> <p>Un Projet territorial de soutien à la parentalité</p>	<p>Des indicateurs sociaux faibles et des situations de forte précarité sociale pour une part importante de la population</p> <p>Un taux de pauvreté élevé de la population</p> <p>Un territoire vieillissant</p> <p>Un taux élevé d'habitat dégradé</p> <p>Le niveau de formation est globalement faible</p>
Opportunités	Menaces
<p>Recrutement d'un conseiller numérique par la Communauté de Communes</p>	<p>Difficulté des personnes fragiles ou âgées par rapport à l'usage des nouvelles technologies notamment la dématérialisation des démarches administratives</p> <p>Inadaptation des logements par rapport à la dépendance de la population vieillissante</p> <p>Isolement d'une partie de la population en lien avec la problématique de mobilité</p>

ANNEXE 3/ Stratégie de développement économique et plan d'actions

PREAMBULE

La CCPC a souhaité travailler à la définition de la stratégie de développement économique du territoire en se basant :

- d'une part sur le diagnostic économique territorial réalisé au début de l'année 2017,
- d'autre part sur le travail de l'atelier économie composé de socio-professionnels du territoire et de partenaires économiques chargés de suivre la réalisation du diagnostic, de définir la stratégie de développement et de mettre en place le plan d'actions.

L'élaboration de la stratégie de développement économique, du plan d'actions qui en découle et sa validation par le conseil communautaire doivent permettre de :

- planifier le développement économique territorial à court, moyen et long termes (en lien avec les autres politiques territoriales, départementales et régionales) en garantissant la cohérence des actions et des projets et en assurant l'efficacité des moyens,
- clarifier/affirmer le rôle de pilotage de la politique économique territoriale par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais,
- définir les rôles de chacun des acteurs œuvrant dans les domaines de l'économie et de l'emploi sur le territoire,
- se doter d'un cadre de référence permettant de hiérarchiser les objectifs, d'orienter les initiatives et d'optimiser les investissements publics et privés.

L'AMBITION

En lien avec le projet de territoire 2016–2020, qui vise à « revitaliser le Châtillonnais », la stratégie économique a pour ambition de développer l'activité et l'emploi sur le territoire en :

- confortant et renforçant les fondamentaux du Châtillonnais par le développement endogène,
- valorisant la qualité de vie comme un des atouts majeurs du développement,
- se construisant une image positive et offensive partagée par l'ensemble des acteurs.

Ainsi, les objectifs stratégiques suivants ont été retenus :

- dynamiser et développer le secteur présentiel (commerces et services de proximité, service à la population), l'un des vecteurs de l'attractivité territoriale, pour mieux fixer les populations sur l'ensemble du territoire,
- renforcer le secteur productif par le développement, l'innovation et l'accueil de nouvelles activités,
- anticiper et accompagner des projets valorisant les ressources naturelles (filière bois, filière pierre, agriculture, tourisme nature – cf. stratégie de mise en tourisme –, etc.) et tenant compte des enjeux énergétiques (éco-rénovation par exemple),

- accompagner la diversification et la valorisation de la production agricole.

5 AXES DE TRAVAIL AU SERVICE DE CETTE AMBITION

Cette stratégie trouve une traduction concrète dans le plan d'actions ci-dessous comportant 5 axes de travail déclinés en objectifs opérationnels.

- **Axe de travail 1 : Accompagner le développement du tissu économique et la création d'activité**
 - Objectif opérationnel a : Inciter à la création d'activité
 - Objectif opérationnel b : Accompagner le développement
 - Objectif opérationnel c : Faciliter la transmission/reprise
- **Axe de travail 2 : Développer et promouvoir les offres immobilières et les équipements du territoire**
 - Objectif opérationnel a : Promouvoir les opportunités immobilières locales
 - Objectif opérationnel b : Développer l'offre d'accueil
 - Objectif opérationnel c : Développer l'utilisation des équipements du territoire
- **Axe de travail 3 : Améliorer l'employabilité de la main d'œuvre**
 - Objectif opérationnel a : Participer à la démarche de GTEC
- **Axe de travail 4 : Faciliter et développer l'accès au numérique**
 - Objectif opérationnel a : Faciliter l'accès aux infrastructures
 - Objectif opérationnel b : Développer les usages / faciliter l'utilisation
- **Axe de travail 5 : Promouvoir le potentiel économique du territoire**
 - Objectif opérationnel a : Développer les partenariats et réseaux
 - Objectif opérationnel b : Réaliser des supports de communication
 - Objectif opérationnel c : Être présent sur des salons/événements
 - Objectif opérationnel d : Développer les démarches territoriales collectives de promotion
 - Objectif opérationnel e : Promouvoir les métiers/filières auprès des jeunes
 - Objectif opérationnel f : Animer le site/portail

ANNEXE 4 / Stratégie de développement touristique et plan d'actions

L'expression de l'ambition touristique du territoire, c'est l'affirmation de la position que souhaite occuper le Châtillonnais sur le marché du tourisme, aux vues de son identité, de ses caractéristiques et des opportunités de développement à saisir.

L'AMBITION

Le Châtillonnais, lieu de courts séjours en immersion Nature.

Devenir / être identifié comme un lieu de courts séjours en immersion Nature attractif, proposant une offre actuelle et novatrice, et s'appuyant puissamment sur ses richesses patrimoniales.

En proposant une offre de séjour touristique « tendance » répondant aux attentes des familles et des couples pour des moments de détente et d'émotions, et pour se retrouver ensemble, loin du stress et de l'agitation quotidienne, autour d'activités de bien-être et de loisirs.

Pour :

- Capturer une clientèle urbaine de proximité intermédiaire, à la recherche de nature et de calme.
- Répondre aux attentes de la clientèle du Parc national et profiter des apports de notoriété et d'image qu'implique le Parc national.
- Favoriser la consommation d'offres complémentaires à l'offre de loisirs nature et fortement identitaires : les produits du terroir, le patrimoine.
- Capturer une clientèle touristique de passage et/ou une clientèle touristique (notamment axée « Patrimoine ») évoluant sur les sites touristiques alentours (MuséoParc Alésia, Mémorial Charles de Gaulle, Abbaye de Fontenay, Abbaye de Clairvaux...).
- Potentialiser sur la tendance actuelle du territoire à accueillir des regroupements familiaux et entre amis.

ENJEUX

Plusieurs enjeux ont été identifiés à l'issue du diagnostic touristique du territoire, qui permettent de poser les bases de la stratégie :

- Tirer profit de la situation géostratégique du territoire à proximité de grands axes routiers d'une part, entre Bourgogne et Champagne (image / lisibilité) d'autre part, proche de grands sites ;
- Capitaliser sur / Tirer parti du patrimoine d'exception / des ressources spécifiques reconnues d'intérêt régional pour développer l'économie et l'attractivité touristique (enjeu spatial) :
 - o le patrimoine naturel et en particulier le milieu forestier - Parc national,
 - o le vignoble du Crémant de Bourgogne châtillonnais, potentiellement labellisé « Vignobles & Découvertes »,
 - o la richesse historique et patrimoniale et plus spécifiquement archéologique avec le site de Vix, internationalement reconnu par la communauté scientifique.
- Mettre en valeur, promouvoir, étayer, développer, permettre l'émergence des autres richesses patrimoniales, les « pépites » du territoire ;
- S'approprier la perspective de labellisation Parc national et potentialiser sur l'image de territoire d'excellence en terme de cadre naturel ;

- Améliorer la visibilité / notoriété du territoire en tant que lieu de séjour touristique et positiver l'image du territoire en interne comme en externe.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Les objectifs suivants sont mis en évidence :

- miser sur le potentiel touristique du label Parc national ;
- Faire du Châtillonnais un lieu de séjour Nature à l'offre innovante et attractive, en fort lien avec la forêt et ses espaces associés, basée concomitamment sur les loisirs actifs et le ressourcement ;
- Valoriser les richesses du terroir, notamment viti-vinicoles, et le patrimoine historique et bâti, notamment archéologique ;
- Préparer le territoire à l'accueil d'une clientèle urbaine en courts séjours.

AXES DE TRAVAIL / OBJECTIFS OPERATIONNELS

Au vu des objectifs stratégiques définis, les axes de travail suivants ont été établis pour amener le territoire à se positionner conformément à l'ambition à 10 ans qu'il a affirmée : le Châtillonnais, lieu de courts séjours en immersion Nature.

AXE 1 - Devenir un lieu de courts séjours exemplaire

Objectif 1 : Mettre en œuvre les conditions d'un accueil qualitatif sur le territoire

- Action 1 Se doter d'une signalisation touristique efficace
- Action 2 Renforcer, moderniser et valoriser les points d'accueil et d'information touristique
- Action 3 Soutenir les actions en faveur de la mobilité
- Action 4 Faciliter l'accès au numérique pour les visiteurs

Objectif 2 : Renforcer la qualité de l'offre d'accueil du territoire

- Action 5 Développer des solutions d'hébergement et de restauration adaptées
- Action 6 Accompagner la professionnalisation des acteurs touristiques et la montée en gamme des prestations
- Action 7 Animer le territoire par l'événementiel

AXE 2 - Proposer et vendre une offre attractive et complète en immersion Nature & Terroir

Objectif 1 : Développer une offre de loisirs de pleine nature innovante et attractive

- Action 8 Favoriser l'émergence d'un projet structurant autour de la découverte de la forêt
- Action 9 Aménager les sites naturels exceptionnels pour la visite
- Action 10 Développer les prestations de loisirs et sportives « outdoor »
- Action 11 Soutenir le développement des activités et produits liés au bien-être Nature

Objectif 2 : Valoriser et organiser l'offre patrimoniale complémentaire

- Action 12 Conforter la valorisation par l'interprétation des sites patrimoniaux
- Action 13 Développer les lieux de découverte du Crémant et des produits du terroir / Valoriser les productions locales
- Action 14 Mailler les sites touristiques châtillonnais, entre eux et avec les sites touristiques alentours, et développer des synergies d'action

Objectif 3 : Promouvoir et vendre l'offre sur des marchés ciblés

- Action 15 Mettre en place un plan de promotion sur-mesure, ciblé et réactif
- Action 16 Elaborer et commercialiser des « packages » touristiques
- Action 17 Mobiliser les prescripteurs potentiels du territoire

ANNEXE 5/ PCAET – Plan d’actions

AXE 1. HABITER ET SE LOGER EN UTILISANT MOINS D’ENERGIES FOSSILES

ACTION 1.1 Engager la rénovation énergétique du parc résidentiel

OBJECTIFS DE L’ACTION

- Disposer d’un relais local d’accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation ;
- Atteindre le rythme de rénovation recommandé par le scénario choisi.

SOUS ACTIONS

Compléter le dispositif de Point de Rénovation Info Service (PRIS) de Bourgogne en disposant d’un relais local de la rénovation énergétique :

le lancement de l’action passera par l’organisation de points d’échanges techniques ou d’une réunion avec le Service Efficacité Énergétique du Bâtiment de la Région, l’association Bourgogne Énergies Renouvelables et autres partenaires afin de définir la structure qu’il sera possible de mettre en œuvre sur le territoire pour favoriser la rénovation des bâtiments des particuliers (le programme SLIME « Service local d’intervention pour la maîtrise de l’énergie »)

Plusieurs montages possibles :

- Etudier l’opportunité d’une plateforme de rénovation énergétique ou guichet similaire, en lien avec les différents dispositifs existants ;
- Dans ce cadre, engager une réflexion autour d’une convention objectifs/moyens avec un animateur territorial (ex. Soliha).

Rôle du relais :

- Assurer la première prise de contact ;
- Orienter les particuliers dans leur projet de rénovation ;
- Sensibiliser les maîtres d’ouvrages privés dans leurs travaux de rénovation énergétique ;
- Contribuer à la mobilisation des professionnels du bâtiment ;
- Faire la promotion des EnR et de l’utilisation de matériaux biosourcés dans les projets de rénovation des particuliers ;
- Mettre en avant les financements existants et mobiliser les gestionnaires d’aides financières publiques ou autres ;
- Maintenir un fond d’aides à la rénovation.

Rénover le parc de logement social

- Créer une dynamique avec les bailleurs sociaux pour dresser un programme d’actions pour la rénovation du parc de logements sociaux.

Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique

- Mettre en place un réseau local de lutte contre la précarité énergétique (Maires, CAF, ENEDIS, Assistanes sociales CD 21, Associations etc.) ;
- Communiquer sur les aides disponibles pour les ménages les plus défavorisés via un programme de communication (Châtillonnais Mag) ;
- Identifier un partenaire local (association) pour effectuer des visites diagnostic.

Communiquer et relayer l’existence des dispositifs mis en place

- Via la communication institutionnelle : sites internet, bulletins, flyers ;
- Via les « relais » : CAF, CLCV, MSA, ADIL, BER etc.

ACTION 1.2 Rendre les systèmes de chauffage plus performants et verdir l’approvisionnement d’énergie dans l’habitat

OBJECTIFS DE L’ACTION

- Réduire l’impact des émissions liées aux systèmes de chauffage ;
- Améliorer la performance des systèmes de chauffage afin de participer à la baisse espérée des consommations du résidentiel de 70% ;
- Convertir les systèmes de chauffage vers des systèmes EnR ;
- Anticiper le plan national « Place au soleil ».

SOUS ACTIONS

Accompagner les propriétaires dans le remplacement ou l’amélioration de la performance de leur système de chauffage

- Identifier les chaudières au fioul et encourager leur remplacement ;
- Repérer les chaudières les plus énergivores ;
- Pour le bois : encourager le passage de foyers ouverts vers des inserts fermés, la valorisation de ce potentiel passera par le développement des systèmes de chauffage individuel et collectif qui soutiendront la filière locale ;
- Proposer des solutions complémentaires comme les pompes à chaleur ;
- Favoriser la mutation des systèmes de chauffage vers des solutions renouvelables et localement bien implantées (bois-énergie, solaire thermique, géothermie etc.).

Faciliter la valorisation solaire des toitures et mettre en œuvre le plan « Place au soleil », en lien avec la fiche-action 4.8

ACTION 1.3 Penser et planifier l’urbanisation du territoire dans sa globalité

OBJECTIFS DE L’ACTION

- Intégrer les dimensions énergétiques et climatiques au sein des documents d’urbanisme en identifiant tous les leviers possibles : densité urbaine, alternatives à la voiture, production d’EnR etc.
- Conformément à la réglementation, intégrer la prise en compte du PCAET dans les documents d’urbanisme.

SOUS ACTIONS

Promouvoir l’intégration des enjeux air-énergie-climat dans l’urbanisme et l’aménagement du territoire

- Sensibiliser les élus, services en charge de l’urbanisme et maître d’ouvrage du territoire ;
- Organiser une sensibilisation.

Dans le cadre de la révision, ou de l’élaboration des PLU, faire le bilan de la prise en compte des enjeux climat-air-énergie et encourager à l’intégration des mécanismes d’incitation au développement des énergies renouvelables et réduction des consommations d’énergies

- Encourager la sollicitation d’acteurs de l’énergie lors de la révision des documents et opérations d’aménagement (SICECO).
- Encourager une mixité fonctionnelle entre habitat et activités économiques dans les documents d’urbanisme.
- Coefficient d’Emprise au Sol et / ou coefficient de biotope dans les documents d’urbanisme
- Démarche ERC (éviter, réduire, compenser)
- Encourager l’intégration de mesures du Plan Climat Énergie Départemental en faveur de l’environnement (gestion des corridors), notamment celles sur le cycle de l’eau (gestion de la ressource en eau), la végétalisation et préservation des milieux naturels ainsi que la réduction des nuisances urbaines (bruit, polluant).

Promouvoir les matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation

- Soutenir l'action de Bourgogne Bâtiments Durables ;
- Valoriser la filière bois locale auprès des constructeurs.

Assurer la prise en compte des enjeux sur la qualité et la quantité de l'eau dans les documents d'urbanisme et les dispositions des programmes supra-locaux (Schéma directeur d'alimentation, plan de bassin d'adaptation au changement climatique ...)

AXE 2. SE DEPLACER / TRANSPORTER LES MARCHANDISES EN POLLUANT MOINS

ACTION 2.1 Améliorer les conditions de mobilité à l'échelle du territoire

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Contribuer à l'action 6.3 du programme LEADER et améliorer les conditions de mobilité à l'échelle du territoire ;
- Tendre vers les objectifs liés au déplacement de personnes à l'horizon 2050 de -88% des consommations énergétiques et -78% des émissions de GES.

SOUS ACTIONS

Organiser l'information et l'accompagnement de la mobilité sur le territoire pour les habitants et les nouveaux arrivants

- Identifier des solutions précises pour répondre à ces besoins grâce à l'étude qui sera réalisée par la Région sur les flux de mobilité, en lien avec la Loi LOM ;
- Identifier les flux de mobilité au sein du territoire.

Faire le bilan des actions déjà mises en place, notamment sur celle sur la délocalisation des services publics

Poursuivre l'action délocalisée de services publics

Structurer et adapter l'offre de covoiturage aux spécificités du territoire

- Exploiter les résultats de l'enquête mobilité afin de connaître les freins au développement du covoiturage sur le territoire ;
- Communiquer autour des plateformes numériques de covoiturage existantes et adaptées aux spécificités du territoire (Châtillonnais Mag, communauté blablacar) ;
- Identifier les éventuels besoins en termes d'aires de covoiturage et relayer les aires existantes (plateforme CD21) ;
- Communiquer sur la plateforme de la mission locale afin de faciliter les besoins de mobilité des personnes en (ré) insertion professionnelle.

Mettre en place des moyens pour favoriser le télétravail sur le territoire

- Créer un lieu d'accueil des télétravailleurs (espace économique numérique) ;
- Identifier via l'enquête de nouvelles localisations potentielles de centres de co-working (lien Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Territoire).

ACTION 2.2 Inciter les habitants à se déplacer différemment

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Atteindre les objectifs du scénario optimal du SRCAE Bourgogne en termes d'utilisation des transports en commun (part modale en 2050 similaire à la région francilienne, soit 20% pour les trajets interurbains et 19% pour les radiaux) ;
- Tendre à l'horizon 2050 vers 95% des trajets <1 km en modes doux ; 50% des trajets de 1 à 3 km ; 25% des trajets de 3 à 5 km ; 15% des trajets de 5 à 10 km et 1% des trajets > 10 km.

SOUS ACTIONS

Optimiser le réseau de transport en commun du territoire
<ul style="list-style-type: none">- Analyser les besoins en transports en commun via l'étude mobilité réalisée par la région BFC et une veille concurrentielle ;- Communiquer sur les dispositifs mis en place (ligne de bus Gevrolles-Chatillon-Dijon, transport à la demande) ;- Travailler avec la région BFC et Transdev Pays d'Or afin d'optimiser l'offre de transports interurbains existante.
Sensibiliser sur les modes de déplacements doux
<ul style="list-style-type: none">- Promouvoir et communiquer autour de l'intérêt (environnemental, financier, santé etc.) des mobilités actives (vélo, marche etc.) ;- Développer une signalétique des voies cyclables : signalisation sentiers VTT/pédestres ;- Promouvoir les liaisons vertes au-delà du périmètre communautaire.

ACTION 2.3 Accompagner la transition technologique du parc motorisé

OBJECTIFS DE L'ACTION

Répondre aux objectifs du Schéma Régional de Déploiement des bornes de charge, soit à l'échelle de la CC :

- 2 bornes rapide, 2 bornes normales et 1 borne nuit installées à l'horizon 2020 ;
- 3 bornes normales et 4 bornes nuit supplémentaires entre 2020 et 2025.

SOUS ACTIONS

Sensibiliser les habitants aux enjeux d'une mobilité durable à l'évolution future du prix du carburant
<ul style="list-style-type: none">- Mener une veille à l'échelle de l'intercommunalité sur la mobilité renouvelable (le type de station, localisation des stations actuelles et futures, l'évolution des stations-service pétrole vers hydrogène, GNV, IRVE.)
Déploiement des bornes IRVE en s'appuyant sur le Schéma de Cohérence Régional de Déploiement des bornes de charge
<ul style="list-style-type: none">- Communiquer sur la plateforme du SICECO auprès des habitants ;- Encourager à l'installation de Bornes publiques (10K€/Borne).
Entamer une réflexion sur le déploiement d'une station GNV ouverte au public en lien avec le projet de méthanisation collective dans le Châtillonnais
<ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser/faire connaître le GNV ;- Identifier les potentiels besoins en GNV du territoire ;- Identifier la localisation optimale de la station de GNV ;- Réaliser un plan d'affaires et une stratégie d'investissement.
Engager une concertation avec les usagers du territoire, transporteurs et énergéticiens pour favoriser la mise à disposition de GNV à la pompe

ACTION 2.4 Accompagner les entreprises au changement des pratiques de déplacement

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réduire la consommation d'énergie primaire liée au fret de 27% par rapport à 2005 à l'horizon 2030 ;
- Réduire les émissions de GES liées au fret de 70% d'ici 2050 par rapport à leur niveau de 2005.

SOUS ACTIONS

Mener une concertation avec les acteurs économiques du territoire
- Identifier les contraintes rencontrées par les transporteurs, les besoins des commerçants, les itinéraires de passage, les flux de marchandises, grâce à la cartographie des flux de l'étude régionale.
Promouvoir les pratiques alternatives dans les entreprises
- Former à l'éco-conduite les chauffeurs PL / conducteurs réguliers etc ;
- Inciter les entreprises à mettre en œuvre un plan de déplacements entreprises/ interentreprises ;
- Sensibiliser les transporteurs à la maximisation du taux de charge moyen et à la diminution des trajets à vide.
Lancer une réflexion sur le déploiement d'une station GNV poids lourds en lien avec le projet de méthanisation collective dans le Châtillonnais
- Constituer un groupement incluant : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un énergéticien voulant ouvrir une station GNV ; ➤ La collectivité pouvant faciliter l'acquisition du terrain ; ➤ Des transporteurs s'engageant à l'acquisition de véhicules
- Se servir de l'étude de potentiel / faisabilité pour déterminer les besoins, la localisation et stratégie d'investissement ;
- Réaliser une station GNV publique poids lourds.

AXE 3. CONSOMMER EN ECONOMISANT LES RESSOURCES

ACTION 3.1 Faciliter la structuration d'une filière alimentaire locale

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Répondre à l'objectif du SRCAE de favoriser la constitution de circuits économiques de proximité ;
- Encourager la prise de conscience de chaque citoyen et le rendre acteur pour favoriser les achats responsables.

SOUS ACTIONS

Faciliter l'identification et la promotion des circuits de proximité
- Recenser tous les circuits de proximité du territoire en lien avec le Projet alimentaire territorial (AMAP, points de ventes directes etc.) ;
- Élaborer un guide sur la consommation éco-responsable reprenant la liste de points de vente et les écogestes (ex. gaspillage alimentaire).
Fédérer les agriculteurs à la structuration d'une filière alimentaire locale
- Sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt de la vente locale (pérennisation de la filière, climat etc.) ;
- Recenser les agriculteurs volontaires pour la mise en vente directe d'une part de leurs productions dans une épicerie locale.
Soutenir et permettre le développement de la plateforme « Bienvenue à la ferme » de la chambre d'agriculture et Agri local du CD21
- Communiquer sur les opportunités que représentent l'intégration à la plateforme ;
- Relayer les partenariats entre vendeurs et consommateurs ;
- Relayer la plateforme auprès des habitants.
Faciliter les initiatives en mettant à disposition des locaux et en organisant des événements (marchés des producteurs locaux, journée fermes ouvertes etc.) : marchés hebdomadaires

ACTION 3.2 S'engager vers l'exemplarité en élaborant un programme local de prévention des déchets (PLPD)

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réduire le volume de déchets du territoire afin de réduire l'impact de leur traitement sur le climat ;
- Traiter les déchets fermentescibles à la source en les valorisant comme compost ;
- Réduire le volume de déchets traités par la collectivité ;
- Anticiper la réglementation pour 2025 qui prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets.

SOUS ACTIONS

Faire le bilan des actions mises en place et identifier les pistes d'optimisation, les freins qui seront les clés d'entrée du PLPD
S'engager vers l'exemplarité en termes de collecte et de traitement des déchets en élaborant un PLPD <ul style="list-style-type: none">- <i>S'appuyer sur le bilan des actions (analyse des producteurs de déchets et des déchets produits en vue de l'optimisation de leur collecte et traitement) ;</i>- <i>Valoriser les actions mises en place et communiquer sur les résultats obtenus : Communication dans le Châtillonnais mag et sur le site internet de la CCPC.</i>
Sensibiliser pour réduire les volumes de déchets produits <ul style="list-style-type: none">- <i>Lancer une campagne de prévention à l'échelle de la collectivité via les Ateliers zéro déchet organisés par le CD21 ;</i>- <i>Communiquer sur le compostage individuel et sur la mise à disposition de composteurs (diffuser le guide de l'ADEME), page destinée au compostage dans le guide du tri.</i>
Favoriser le réemploi et la valorisation des déchets <ul style="list-style-type: none">- <i>Communiquer auprès des usagers sur les points de collecte spécifiques (déchetteries, points de collecte vélo, vêtements etc.) et recyclerie (ex. Châtillon) : Géolocalisation des points d'apport volontaire intégré à l'application guide du tri, communication dans le guide du tri et sur les calendriers de collecte ;</i>- <i>Développer un projet de collecte itinérante des déchets spécifiques (vélos, vêtements etc.) via une association .</i>
Réduire les déchets fermentescibles des ménages en poursuivant l'équipement des ménages en composteurs <ul style="list-style-type: none">- <i>Communiquer sur la distribution de composteurs et sur l'intérêt du compostage, un guide du compostage peut être distribué via les calendriers de collectes ;</i>- <i>Favoriser l'installation de composteurs partagés pour le collectif en pied d'immeuble en concertant les bailleurs sociaux notamment, plusieurs composteurs partagés ont déjà été mis en place par le CD21 et plusieurs écoles possèdent des composteurs (Laignes, Savoisy).</i>
Lancer une campagne anti-gaspillage <ul style="list-style-type: none">- <i>Sensibiliser les habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;</i>- <i>Sensibiliser les professionnels de la restauration pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans le privé.</i>
Favoriser et optimiser le recyclage des déchets <ul style="list-style-type: none">- <i>Favoriser le tri des déchets dans les espaces publics (mise en place du tri sélectif sur les espaces publics etc.) en concertation avec les services techniques des communes ;</i>- <i>Privilégier le traitement au meilleur taux de valorisation pour les déchets de déchèteries ;</i>- <i>S'adapter à l'évolution du tri des plastiques en optimisant les outils techniques (opter pour de nouvelles technologies de tri, granulation ou lavage plus performante par exemple) extension des consignes de tri prévue pour 2021 sur la CCPC.</i>
Localiser et référencer les anciennes décharges afin de les conserver pour la gestion des risques et lancer une réflexion sur leur valorisation (végétalisation, énergie renouvelables ...)

AXE 4. TRAVAILLER ET PRODUIRE EN PRESERVANT L'ENVIRONNEMENT

ACTION 4.1 Accompagner la transition agricole du territoire vers « un territoire autonome en azote »

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Tendre à l'horizon 2050 vers une réduction de 12% sur les consommations énergétiques et de 16% sur les émissions de GES liées à l'agriculture ;
- Impulser les changements de pratique sur les 19 000 ha actuels de grandes cultures sur le territoire ;
- Répondre à l'objectif 3 du Contrat de Transition Écologique de la Haute Côte d'Or en s'engageant à devenir un territoire autonome en azote.

SOUS ACTIONS

Accompagner une transition des grandes cultures vers des modes plus économes et moins émetteurs de GES

- **Recenser les acteurs vertueux du territoire et valoriser leur expérience**
 - o Retour d'expériences des agriculteurs passés à l'agriculture biologique ;
 - o Guide des pratiques agricoles vertueuses qui réduisent les émissions de GES et adaptables au territoire (étude eau et agriculture durable en Châtillonnais en cours de finalisation) ;
 - o Organisation de rencontres débats autour de ces pratiques etc.).
- **Inciter à des systèmes de production respectueux de l'environnement**
 - o Agriculture biologique ;
 - o Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ;
 - o Réaliser des diagnostics Dia'terre (diagnostic énergie et gaz à effet de serre à l'échelle de l'exploitation agricole) menés par la Chambre d'Agriculture.
- **Optimiser les outils de production et les machines agricoles pour consommer moins d'énergie (passage au banc d'essai, pratiquer éco-conduite).**
- **Modifier les techniques pour une réduction de l'apport en intrants**
 - o Réalisation de bilan azote des exploitations de manière à optimiser les apports selon les besoins réels ;
 - o Fractionnement des amendements en intrants adapté aux besoins des plantes ;
 - o Valorisation des produits organiques selon le modèle autonome des fermes polycultures-élevage ;
 - o Culture de légumineuse pour fixer les nitrates.

Accompagner l'évolution des pratiques d'élevage et de gestion des prairies pour améliorer le bilan en termes de GES

- **Agir sur l'alimentation des cheptels**
 - o Substituer l'apport en glucides par des lipides insaturés produits localement (colza, lin, tournesol...) ;
 - o Favoriser les légumineuses dans les prairies (luzerne) : projet de la coopérative agricole de déshydratation de Baigneux les Juifs ;
 - o Maximiser le temps de pâturage et privilégier le stockage du lisier en fosse.
- **Optimiser la gestion des prairies pour augmenter le stock de carbone en favorisant le pâturage tournant dynamique**
 - o Augmenter la durée de rotation des prairies ;
 - o Apporter modérément de l'azote organique pour augmenter la capacité de stockage des prairies (restitution des résidus de culture ou d'épandage) ;
 - o Minimiser le travail du sol pour augmenter la vitesse de dégradation de la matière organique ;
 - o Favoriser le maintien de prairies à la place de peupleraies.
- **Mieux gérer les effluents**

Méthaniser les effluents et valoriser le digestat issu en engrais azoté pour les cultures.

ACTION 4.2 Accompagner l'adaptation de l'agriculture au changement climatique

OBJECTIFS DE L'ACTION

- L'objectif est d'anticiper la modification des aires de répartitions des espèces cultivées, des maladies, des adventices et des ravageurs en changeant les pratiques agricoles et les espèces cultivées.

SOUS ACTIONS

Adapter les cultures
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les cultures moins sensibles à la chaleur et moins consommatrices d'eau (tournesol, sorgho et orge ou légumineuses : pois, luzerne) ; - Utiliser des variétés plus précoces afin d'éviter les fins de cycles difficiles.
Adapter les pratiques culturales en lien avec l'orientation 12 de la Charte du Parc visant à soutenir une agriculture durable
<ul style="list-style-type: none"> • Réorganiser le travail en avançant les semis et envisager des cultures en dérobé (agroforesterie, polyculture, culture associée etc.) si la disponibilité en eau est suffisante • Pratiquer le non-labour afin de préserver la fraîcheur du sol
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Allonger les rotations pour lutter contre les adventices engendrés par le non-labour ;</i> - <i>Développer des assurances-récoltes pour pallier aux variabilités des volumes récoltés.</i>
Adapter l'élevage au changement climatique
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir sur le territoire les races résistantes à la chaleur. • Créer des espaces ombragés dans les prairies (en privilégiant la plantation d'arbres, réflexion sur l'agroforesterie avec des systèmes de pré-verger)
Développer la production d'énergie renouvelable dans les milieux agricoles afin de pérenniser les installations agricoles via un appoint de revenu (Installation de panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments agricoles)

ACTION 4.3 Accompagner la gestion durable des forêts et devenir un territoire puits de carbone (Parc national de forêts)

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Maintenir et accroître le stock de carbone du territoire ;
- Réduire la vulnérabilité des forêts du territoire face au changement climatique ;
- Pour mémoire, les forêts publiques représentent 50% de la surface forestière (dont environ 70% gérées par les communes) ;
- Répondre à l'objectif 2 du Contrat de Transition Écologique de la Haute Côte d'Or en s'engageant à devenir un territoire puits de carbone.

SOUS ACTIONS

Accompagner les propriétaires forestiers dans la poursuite d'une gestion durable des forêts publiques et privées
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Communiquer auprès des propriétaires privés sur l'objectif territorial en termes de séquestration du carbone</i> - <i>Valoriser l'exploitation des volumes locaux de bois de faible valeur pour assurer une sylviculture durable</i>
<ul style="list-style-type: none"> ① - <i>Travailler avec l'ONF (pour les forêts domaniales) et avec le CRPF (pour les forêts privées) pour sensibiliser les propriétaires à la gestion durable des forêts</i>
<ul style="list-style-type: none"> ① - <i>Valoriser les gestes vertueux des propriétaires privés par des retours d'expérience</i>
<ul style="list-style-type: none"> ① - <i>Tenir compte des changements climatiques lors du renouvellement des peuplements</i>

Sensibiliser les élus et les services à la gestion durable des forêts et à l'agroforesterie en lien avec la politique forestière départementale

Accroître la teneur en matière organique des sols et la séquestration carbone (Charte Parc National)

- Mettre en œuvre des pratiques agricoles adaptées aux conditions locales (environnementales, économiques et sociales) ;
- Communiquer sur les intérêts de l'agro-écologie, l'agroforesterie ou encore l'agriculture de conservation ;
- Mettre en place des zones de démonstration permettant de les valoriser ensuite et de faire du territoire une vitrine de la gestion durable des peuplements ;
- Favoriser le maintien des prairies.

Préserver et valoriser les usages de la forêt

- Développer l'éco-tourisme en forêt en préservant des milieux naturels en lien avec le futur parc national (gestion optimisée des sentiers de randonnée pédestre et VTT) ;
- Favoriser la cohabitation respectueuse des usages ;
- Tendre vers l'équilibre sylvo-cynégétique ;
- Valoriser les gestes vertueux des propriétaires privés et de la gestion publique par des retours d'expérience / informations / formations.

ACTION 4.4 Accompagner les entreprises locales à agir sur leur propre fonctionnement et à s'engager vers le développement d'énergies renouvelables

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Tendre, à l'horizon 2050, vers une réduction de 40% des consommations d'énergie et 75% des émissions de GES pour le tertiaire ;
- Tendre, à l'horizon 2050, vers une réduction de 31% des consommations d'énergie et 53% des émissions de GES pour l'industrie.

SOUS ACTIONS

Informers les entreprises clés et relais du territoire sur les démarches de PCAET, les outils à leur disposition pour faire baisser leurs consommations d'énergie, des labels de certifications etc (lien actions CCI, CMA, CEP)

Organiser des rencontres en lien avec la CMA/CCI des acteurs de la rénovation/construction pour informer sur les nouvelles techniques en lien avec la thématique amélioration de l'efficacité énergétique / ENR / ...

Proposer en lien avec la CMA/CCI de structurer des groupements d'entreprises qui pourront répondre à des projets de rénovation / construction performants (en lien avec l'action 1.1 et plateforme de rénovation)

Inciter à la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments privés tertiaires en partenariat avec les chambres consulaires (visite énergie multi-métier, TPE PME gagnantes, Programme PERF', audits énergétiques réalisés par la CCI, etc.)

Valoriser les actions déjà mises en place par les entreprises, les commerçants et les artisans éco-responsables

Identifier et accompagner les entreprises dans le développement d'envergure des énergies renouvelables

- **Faire connaître les mécanismes** de soutien aux énergies renouvelables en s'appuyant sur les relais existants (CMA, CCI, CEP, fédérations d'entreprises etc.) ;
- **Favoriser la fourniture en énergies renouvelables** notamment via des dispositifs de groupement d'achat ;
- **Faire connaître le potentiel** de développement des énergies renouvelables du territoire
 - o Communiquer aux entreprises les résultats des études de potentiel de production d'énergies renouvelables ;
 - o Renforcer la communication auprès des entreprises très consommatrices ou disposant de potentiel évident ;
 - o Encourager les entreprises à l'installation de solutions d'énergies renouvelables adaptées : Bois Énergie, photovoltaïque...

ACTION 4.5 Accompagner la réalisation d'un schéma de développement des énergies renouvelables

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Tendre vers une production d'énergie de 586 GWhs via les énergies renouvelables à l'horizon 2030 et vers 797 GWH à l'horizon 2050 ;
- Permettre aux citoyens de se réappropriier les moyens de production d'énergies renouvelables et locales.
- Anticiper les mesures du « plan soleil » ;
- Répondre à l'objectif 1 du Contrat de Transition Écologique de la Haute Côte d'Or en s'engageant à devenir un territoire à énergie positif.

SOUS ACTIONS

Faire connaître les mécanismes nationaux, régionaux et départementaux de soutien aux énergies renouvelables (fond de chaleur, crédit d'impôts, tarif d'achat etc.) en s'appuyant sur les relais locaux (Espaces Info Energie, chambres consulaires etc.)
Identifier et faire connaître le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire
Élaborer un plan d'actions permettant de développer l'ensemble du potentiel d'énergies renouvelables sur le territoire
Impliquer et coordonner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre du plan d'actions à travers des montages d'opérations participatives
- Favoriser la création de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) ou de Sociétés Coopératives de Production (SCOP) afin d'impliquer acteurs privés, publics et habitants dans le développement des EnR sur le territoire.
Les éventuels impacts des projets d'énergies renouvelables seront à prendre en compte lors du développement des projets

ACTION 4.6 Promouvoir le développement des unités de méthanisation et l'injection de biogaz au sein du réseau de Châtillon-sur-Seine

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Tendre vers une production d'énergie de 586 GWH via les énergies renouvelables à l'horizon 2030 et vers 797 GWH à l'horizon 2050 ;
- Répondre à l'objectif 1 du Contrat de Transition Écologique de la Haute Côte d'Or en s'engageant à devenir un territoire à énergie positif.

SOUS ACTIONS

Sensibiliser et favoriser l'émergence de projets de méthanisation raccordés
- Favoriser l'émergence de projets de méthanisation collectifs en diffusant les différents montages possibles création académie verte « Barotte », méthaniseur Dijon céréales, formation Méthanisation ;
- Inciter le raccordement de ces unités au réseau de distribution du gaz afin de valoriser l'énergie produite.
Soutenir et valoriser les projets d'unité de méthanisation collective (ex. projet de la Barotte)
- Mener une étude d'identification des gisements des déchets méthanisables sur le territoire (déchets ménagers fermentescibles non-compostés, déchets agricoles, boues d'épuration, effluents d'élevage, déchets d'industries agroalimentaires etc.) : étude sur le Gaz Vert portée par le SICECO ;
- Étudier la possibilité de méthaniser les déchets ménagers fermentescibles ;
- Centraliser et méthaniser les bio-déchets des restaurants collectifs (cantines des écoles, collèges, etc.) : Mise en œuvre du compostage sur les sites ESMS et Collèges départementaux.

ACTION 4.7 Exploiter le potentiel éolien du territoire (hors de l'aire optimale d'adhésion du Parc National)

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Tendre vers l'objectif de 150 GWhs de production d'énergie éolienne à l'horizon 2030 et 200 GWhs à l'horizon 2050 ;
- Répondre à l'objectif 1 du Contrat de Transition Écologique de la Haute Côte d'Or en s'engageant à devenir un territoire à énergie positif.

SOUS ACTIONS

Sensibiliser les communes sur les enjeux de la localisation des projets éoliens, en lien avec la fiche 4.5
<ul style="list-style-type: none">- <i>Suivre les projets actuellement à l'étude sur le territoire de la CCPC ;</i>- <i>Inciter aux financements participatifs.</i>
Étudier l'opportunité d'autres projets
<ul style="list-style-type: none">- <i>Communiquer sur les mesures de vents réalisées par les développeurs éoliens et les porteurs de projets ;</i>- <i>Inciter la prise en compte des continuités écologiques et du paysage dans les projets éoliens.</i>

ACTION 4.8 Encourager le développement d'envergure du photovoltaïque (toitures et parcs agri-solaires)

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Approvisionner les centres-bourgs, moins dotés en potentiel d'énergie renouvelable ;
- Tendre vers une production d'énergie de 586 GWhs via les énergies renouvelables à l'horizon 2030 et vers 797 à l'horizon 2050 ;
- Répondre à l'objectif 1 du Contrat de Transition Écologique de la Haute Côte d'Or en s'engageant à devenir un territoire à énergie positif.

SOUS ACTIONS

Identifier les sites dégradés pouvant accueillir des projets de parcs photovoltaïques
Diffuser les résultats de l'inventaire des terrains et toitures pour favoriser le montage de projets photovoltaïques ou de parcs agri-solaire (CTE Haute Côte-d'Or)
<ul style="list-style-type: none">- <i>Favoriser la rencontre de ces acteurs et des porteurs de projets photovoltaïques privés ;</i>- <i>Inciter la valorisation solaire des toitures présentant un très bon potentiel ;</i>- <i>Sensibiliser à l'intérêt de l'autoconsommation ;</i>- <i>Recenser les acteurs intéressés par le montage de tels projets.</i>
➤ <i>Veiller aux enjeux environnementaux en développant des projets qui ne nécessitent pas ou peu de défrichement qui endommagerait le potentiel de séquestration carbone ou la qualité de la biodiversité</i>
Valider le retour d'expérience pour inciter d'autres porteurs de projets
<ul style="list-style-type: none">- <i>Travailler avec la Chambre d'agriculture pour diffuser ces retours d'expériences auprès des agriculteurs et les accompagner dans leurs projets ;</i>- <i>Utiliser les compétences locales photovoltaïques créées dans le cadre du CTE (formation).</i>

ACTION 4.9 Organiser le stockage de l'énergie verte

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Anticiper la surproduction d'énergie renouvelable en explorant les solutions de stockage de l'énergie verte permettant d'adapter l'offre d'énergie à la demande ;
- Répondre à l'objectif 1 du Contrat de Transition Écologique de la Haute Côte d'Or en s'engageant à devenir un territoire à énergie positif.

SOUS ACTIONS

Évaluer la quantité d'énergie potentiellement stockable à l'horizon 2050

- *Évaluer les besoins futurs des territoires sur la consommation énergétique et également sur la production afin de voir les zones tension sur le réseau pour la localisation préférentielle du stockage.*

Faire la synthèse des différents moyens de stockage de grande capacité (stockage électromagnétique, stockage thermique, utilisation du véhicule électrique comme moyen de stockage etc.)

Développer un site de stockage d'énergie verte pilote sur le territoire

ACTION 4.10 Adapter les réseaux de distribution et de transport

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Anticiper l'augmentation de la production d'énergies renouvelables du territoire et assurer sa distribution depuis la production à l'utilisation ;
- Répondre à l'objectif 1 du Contrat de Transition Écologique de la Haute Côte d'Or en s'engageant à devenir un territoire à énergie positif ;
- « S'informer sur le futur Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) qui sera valable pour les cinq prochaines années (prochaine période 2021-2025) ».

SOUS ACTIONS

Adapter le réseau de transport et de distribution d'électricité aux projets de production de d'EnR

- *Concernant le transport d'électricité : Renforcer -si besoin- les capacités des postes source les plus proches des projets d'envergure et faciliter leur raccordement ;*
- *Concernant la distribution d'électricité :*
 - *Améliorer les connaissances sur les capacités d'injection de l'électricité produite par le particulier sur le réseau de distribution ;*
 - *Mettre à jour la capacité d'injection sur le réseau HTA/BT avec une méthode d'actualisation régulière (exemple de la cartographie Syane).*

Adapter le réseau de transport de gaz à l'arrivée de « nouveaux gaz » : biogaz, hydrogène etc.

ACTION 4.11 Améliorer la préservation de la ressource en eau

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Améliorer la connaissance sur les enjeux de gestion de la ressource en eau ;
- Suivre les démarches de réduction de la consommation en eau ;
- Anticiper les impacts liés au changement climatique sur la ressource en eau ;
- Nouer des échanges avec les acteurs du secteur.

SOUS ACTIONS

Suivre et observer les démarches pour préserver et augmenter la ressource en eau

- Échanger avec l'Agence de l'eau, SEQUANA, SDAGE, ... afin de connaître la situation locale sur la ressource en eau ;
- Recenser les actions entreprises par ces acteurs ;
- Engager une réflexion sur l'eau lors des projets de rénovations afin notamment de limiter l'imperméabilisation (en lien notamment avec 1.3) ;
 - Intégrer l'eau dans les enjeux d'aménagement du territoire ;
 - Toute action d'économie d'eau et de rationalisation est à encourager lors de la rénovation du bâti ou de nouvelles constructions, ainsi que dans les zones d'activités (en lien avec action 1.3 et 4.4).

Suivre et accompagner les démarches en cours de gestion de la ressource en eau auprès des agriculteurs (en lien action 4.2)

- Échanger avec la chambre d'agriculture sur les méthodes de réduction de la consommation en eau ;
- Voir les actions engagées dans ce domaine, et les valoriser ;
- Étudier les enjeux liés à la rénovation du réseau d'eau potable pour augmenter le rendement et amélioration des ouvrages épuratoires et des réseaux assainissement.

AXE 5. S'ENGAGER VERS L'EXEMPLARITE

ACTION 5.1 Réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments publics et maîtriser la consommation d'énergie

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Être exemplaire et impulser le changement de comportement chez les habitants afin de réduire les consommations d'énergie ;
- Répondre aux objectifs du Plan National de rénovation énergétique des bâtiments publics.

SOUS ACTIONS

Poursuivre la réduction des consommations de fonctionnement

- **Diagnostic des bâtiments et programmation pluriannuelle des investissements (SICECO, lien CEP).**
- **Maîtriser la consommation d'énergie et d'eau dans les bâtiments publics**
 - Travailler avec l'association BER pour étendre l'action du Conseil en Énergie Partagé ;
 - Mettre en place des mesures de réduction (baisse des températures, éclairage LED, mousseurs, etc.) ;
 - Élaborer un livret d'accueil présentant les comportements à adopter pour optimiser les économies d'énergie.
- **Faire baisser les consommations énergétiques** En formant les agents aux économies d'énergie.

Engager la rénovation du patrimoine bâti communal et intercommunal

- **S'appuyer sur l'audit énergétique du patrimoine communal et intercommunal afin de pouvoir prétendre au prêt GPI AmBRE ;**
- **Élaborer un Programme Pluriannuel d'Investissement de rénovation**, en priorisant le patrimoine le plus énergivore et viser une réduction des consommations d'énergie supérieure ou égale à 30% ;
- **Analyser l'opportunité de développer des projets d'énergies renouvelables sur le patrimoine communal et intercommunal** (notamment bois-énergie, photovoltaïque...) par investissement
 - Anticiper l'obligation d'un taux minimum en chaleur renouvelable à l'horizon 2020 (Plan soleil).

ACTION 5.2 Agir pour une mobilité propre

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Tendre vers les objectifs liés au déplacement de personnes à l'horizon 2050 de -88% des consommations énergétiques et -78% des émissions de GES ;
- Limiter et verdier les déplacements des agents et des élus (PM : 12 véhicules en propre en 2018).

SOUS ACTIONS

Sensibiliser au changement des pratiques de mobilité vers les mobilités douces pour le personnel communal et intercommunal

- Sensibiliser les élus aux mobilités alternatives ;
- Poursuivre l'équipement en moyen de télé-réunion des locaux de la collectivité.

Élaborer un Plan de Déplacement d'Administration

- Réaliser une enquête interne pour connaître les pratiques et besoins de chacun ;
- Mise à disposition de vélo pour le personnel des mairies, communauté de communes, police municipale etc ;
- Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo.

Agir sur la flotte de véhicule et les habitudes de conduite

- Former à l'éco-conduite ;
- Réaliser un audit énergétique et environnemental de la flotte de véhicules ;
- Assurer l'entretien des véhicules.

ACTION 5.3 Mieux consommer pour limiter la production de déchets

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réduire les émissions de GES liée à l'approvisionnement alimentaire de la restauration collective, à l'approvisionnement en électricité ;
- Intégrer la dimension Climat-Air dans les marchés publics.

SOUS ACTIONS

Mettre en place des politiques d'achats responsables

- Privilégier les équipements économes et performants (matériel d'impression, véhicules, outils d'entretien etc.) ;
- Passer à un contrat de fourniture d'électricité renouvelable ;
- Encourager la plateforme d'approvisionnement des repas à adapter les menus de la restauration collective avec des produits locaux et de qualité (cf. Fiche 3.1.2).

Limiter le volume de déchets produits par la collectivité

- Sensibiliser les agents au tri du papier, à la réduction des impressions (bilans des consommations de papiers, mise en place de quotas d'impressions) ;
- Poursuivre la dématérialisation dans les procédures administratives et interne de la collectivité ;
- Poursuivre la mise en place du compostage dans les administrations, les écoles en sensibilisant les usagers et en améliorant la valorisation du compost produit (utilisation dans les espaces verts, donc aux habitants etc.) ;
- Intégrer les actions menées par la collectivité dans le PLPD ;
- Travailler avec les restaurants scolaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Mettre en place un kit pour manifestation (écocup, assiette plastique lavable etc.).

ACTION 5.4 Sensibiliser, Animer, suivre et communiquer sur le PCAET

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Assurer et pérenniser la mise en œuvre et l'adaptation du PCAET ;
- Encourager les habitants à s'engager dans la démarche du PCAET ;
- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux impacts du changement climatique.

SOUS ACTIONS

Sensibiliser les habitants aux enjeux du PCAET et à la transition énergétique
<ul style="list-style-type: none">- Faire évoluer le PCAET « technique » vers un PCAET à destination du public ;- Intensifier les échanges avec les acteurs et les différents réseaux pour faire connaître les actions de la CC RDS, les amplifier et faire de la collectivité le pilote du PCAET ;- Sensibiliser la population aux impacts locaux du changement climatique et former le personnel en contact avec les personnes les plus vulnérables (personnel de santé, ATSEM etc.) ;- Réaliser des actions pédagogiques avec les écoles (défi classe énergie, défi classe zéro-déchet etc.).
S'intégrer dans un réseau PCAET départemental (réseau des agents en charge de l'animation et du suivi des PCAET) animé par le SICECO ou par une structure départementale
<p>Participer à des réunions thématiques animées par des acteurs clefs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Agriculture, Forêt – CA et ONF ;- Industrie-tertiaire – CMA et CCI ;- Transport : Région ;- Energie : SICECO, ENEDIS, GRDF ;- Habitat : BER ; <p>- Échanger sur les bonnes pratiques, l'avancement des démarches etc.</p>
Former les élus et les agents sur les thématiques air-énergie-climat
<ul style="list-style-type: none">- Faire le bilan carbone d'un conseil communautaire.
Organiser une rencontre annuelle avec les services pilotes (de la CC) pour l'évaluation des actions, lever les freins et identifier des leviers
Mobiliser les élus communautaires et services sur le PCAET
<ul style="list-style-type: none">- Définir un élu référent PCAET, qui sera pilote de la démarche sur son territoire.- Définir un agent en charge du PCAET, de son animation et son suivi<ul style="list-style-type: none">* Être le référent du PCAET pour tous les partenaires œuvrant à sa mise en œuvre directe ou indirecte ;* Suivre et animer le PCAET pendant 6 ans ;* Réaliser son bilan à mi-parcours (3 ans).
Diffusion de l'étude de vulnérabilité du territoire face aux impacts du changement climatique aux services de la CC Pays Châtillonnais, des communes et aménageurs du territoire
Sensibiliser au concept d'adaptation l'ensemble des acteurs du territoire
Désigner un référent chargé d'assurer la transversalité et de sensibiliser à l'intégration des critères d'adaptation dans les projets de la collectivité
Élaboration d'un guide des matériaux et réflexes à adopter dans les projets pour s'adapter au changement climatique